



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.13
28 septembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA TREIZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le vendredi 27 septembre 1985, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)
Puis : M. MAYNARD (Bahamas)
(Vice-Président)
Puis : M. GAUCI (Malte)
(Vice-Président)

Allocution de Son Excellence M. Mwalimu Julius K. Nyerere, président de la République-Unie de Tanzanie

Débat général [9] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Déclarations de :

- M. Barry (Irlande)
- M. Andrei (Roumanie)
- M. Aziz (Iraq)
- M. Hlaing (Birmanie)
- M. Wa Mpombo (Zaire)
- M. Koroma (Sierra leone)

La séance est ouverte à 15 h 25.

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE M. MWALIMU JULIUS K. NYERERE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Cet après-midi l'Assemblée entendra une allocution prononcée par le Président de la République-Unie de Tanzanie.

M. Mwalimu Julius K. Nyerere, président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République-Unie de Tanzanie, S. Exc. M. Mwalimu Julius K. Nyerere, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le président NYERERE (interprétation de l'anglais) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République-Unie de Tanzanie, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour cette session qui marque le quarantième anniversaire de notre Organisation. Je forme mes meilleurs voeux pour que cette session, sous votre direction, contribue de façon importante à la paix et à la justice dans le monde. C'est notre espoir à tous.

La Tanzanie attache une très grande importance aux Nations Unies et à son appartenance à cette organisation. Nous avons toujours compris que les Nations Unies sont le produit et l'expression de l'esprit d'internationalisme engendré par les leçons de la guerre de 1939-1945 et de la crise économique ainsi que de l'instabilité qui l'ont précédée, car la création des Nations Unies et de leurs institutions se fondait sur la conviction que la paix et la guerre, la pauvreté et l'instabilité sont des problèmes mondiaux qui exigent la coopération de tous les peuples et de toutes les nations. Les Nations Unies et leurs institutions sont donc fondées sur la philosophie selon laquelle toutes les nations ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, même si certaines exceptions existent concernant le Conseil de sécurité et certaines institutions spécialisées.

Le président Nyerere

En un sens, et c'est très important, les Nations Unies sont devenues plus véritablement internationalistes au cours des 25 premières années.

L'internationalisme qui dominait alors la politique mondiale, conjointement peut-être avec certaines données économiques et les revendications irrésistibles des peuples coloniaux à la liberté et à la justice, ont eu pour résultat une augmentation progressive du nombre des Membres de cette organisation. De 50 nations en 1945, nous sommes passés à 159. Aujourd'hui, cette assemblée représente véritablement le monde.

L'Assemblée générale possède en pratique la "majorité automatique" dont se plaignent parfois ses détracteurs. Cette majorité se compose de représentants de nations pauvres et sous-développées qui appartiennent pour la plupart au Mouvement des pays non alignés.

L'effet de cette situation sur cet organe est analogue à celui qui se produit dans un Parlement lorsque le suffrage est accordé à un nombre toujours plus grand de citoyens jusqu'à ce qu'il y ait suffrage universel. Les intérêts de la majorité - les plus pauvres ou les moins instruits des citoyens - doivent alors être pris en compte par un gouvernement élu à moins que celui-ci n'adopte une politique autoritaire de répression systématique. L'Assemblée générale est devenue l'instance mondiale - la seule instance mondiale - où les pauvres et les sous-développés peuvent faire connaître leurs idées et exprimer leurs intérêts - où, en d'autres termes, un élément de philosophie démocratique trouve son expression internationale. Une modification de la structure de l'Assemblée générale porterait ainsi atteinte tant à l'internationalisme qu'à la validité de l'idée même de l'égalité juridique des nations.

Car cette majorité ne peut pas s'exercer effectivement au Conseil de sécurité, où le droit de Membre permanent et le droit de veto de cinq Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont constitué, dès le début, une concession faite à la réalité de puissance militaire et économique, c'est-à-dire à l'équilibre des forces qui existait en 1945. En d'autres termes, le droit de veto constituait la reconnaissance de responsabilités spéciales, pour ce qui est du maintien de la paix, qui incombaient inévitablement aux plus forts, si on voulait que la paix règne dans le monde. Les membres permanents représentent-ils encore dans tous les cas la réalité des grands centres de pouvoir dans le monde? On peut se le demander, mais ce n'est pas mon propos d'aujourd'hui.

Le président Nyerere

De toute façon, comme le Secrétaire général l'a noté dans son admirable rapport présenté cette année à l'Organisation des Nations Unies, les Nations Unies ne sont pas un gouvernement mondial. En devenant membre de l'Organisation, aucune nation ne renonce à une seule parcelle de sa souveraineté.

La mesure dans laquelle les Nations Unies peuvent s'acquitter des tâches internationalistes pour lesquelles elles ont été créées dépend donc principalement des attitudes et des politiques des Membres de l'Organisation, et particulièrement de celles des puissances qui détiennent le droit de veto. La Tanzanie est de plus en plus préoccupée que l'esprit d'internationalisme se manifeste de moins en moins dans les attitudes et politiques de certains membres très puissants de notre organisation, entraînant ainsi l'affaiblissement du système des Nations Unies dans son ensemble.

L'exemple le plus flagrant peut-être - et je ne peux qu'en donner quelques-uns - d'un autoritarisme international est la pratique de plus en plus répandue qui consiste à proférer des menaces à l'encontre des petites nations qui utilisent leurs voix aux Nations Unies d'une manière qui déplaît à une grande puissance. Nous savons tous par expérience que cela se produisait en privé depuis quelque temps. Mais, maintenant, même cette pudeur a disparu; les petits pays pauvres sont menacés publiquement de représailles s'ils ne votent pas conformément aux vœux d'un Membre de cette organisation.

Que sommes-nous censés faire lorsque les superpuissances émettent un vote contraire à nos intérêts? Lors de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, 28 résolutions sur des questions qui revêtent une très grande importance pour la Tanzanie ont été examinées. Elles portaient principalement sur des questions coloniales ou des questions intéressant l'Afrique ainsi que sur le droit de la mer. Une de ces résolutions a été adoptée par consensus; les Etats-Unis d'Amérique ont voté contre 17 d'entre elles et se sont abstenus lors du vote sur 10 d'entre elles. Devons-nous donc voir en cet Etat Membre de l'Organisation un ennemi? Ou devons-nous accepter les assurances qu'il nous donne que ce désaccord résulte de sa propre évaluation des questions et n'indique en aucun cas un manque d'amitié à notre égard? Et si - comme nous l'avons fait jusqu'ici - nous acceptons ces assurances, pourquoi les grandes puissances seraient-elles exemptes de la même obligation?

Le président Nyerere

Pour les nations comme pour les individus, la pauvreté en soi est suffisamment dégradante. Devons-nous en plus exploiter le fait que la pauvreté prive les faibles et les pauvres de la seule chose qu'ils possèdent : leur dignité et le respect d'eux-mêmes?

Je sais que le Secrétaire général nous a demandé d'éviter toute rhétorique de nature à semer la dissension dans cette Assemblée. Mais je dois réaffirmer que tous les Etats Membres des Nations Unies ont le droit de parler et de voter conformément à leur propre jugement, même si leurs propres intérêts influent sur ce jugement. Minimiser ce droit revient à menacer la structure globale de la coopération internationale et porte atteinte à la dignité des Nations Unies et à notre dignité d'Etats souverains.

Nous avons été autrefois des colonies, mais nous ne le sommes plus. Et parlant pour la Tanzanie, je déclare que nous refusons de devenir une néo-colonie de quelque pays que ce soit. Les pays du tiers monde n'ont pas accédé à l'indépendance - et dans le cas de la Tanzanie, avec l'aide du système des Nations Unies - pour se vendre au plus offrant, ni même pour éviter tout ennui en votant à l'Assemblée générale selon les vœux d'une puissance dotée du droit de veto. Nous allons user du seul droit que nous permet notre faiblesse - le droit de protester à haute voix contre l'autoritarisme international et contre toute pression.

Mon deuxième exemple d'autoritarisme international concerne directement l'avenir de l'humanité. Les questions intéressant les armes nucléaires et les essais d'armes nucléaires, plus que toutes autres questions, devraient être examinées et réglées compte tenu des intérêts communs de tous les peuples.

Le traité d'interdiction partielle des essais de 1963 représente un progrès pour l'internationalisme. Depuis, il n'y a eu que le Traité sur la non-prolifération de 1970. On peut alors se demander si cela a empêché toute puissance non nucléaire - signataire ou non du traité - de mettre au point des armes nucléaires si elle en avait le désir; cela n'a en tout cas certainement pas empêché une croissance massive et continue du nombre, de la puissance et de la variété des armes nucléaires que possèdent les puissances nucléaires.

Le président Nyerere

Au contraire, aujourd'hui, il y a même l'initiative de défense stratégique - la menace de porter la guerre nucléaire et les rayons laser dans l'espace. Cette question n'a même pas été soumise aux Nations Unies ou à une autre organisation internationale. Pourtant, si l'espace doit être une possession, ce doit être la possession de tous.

Certains d'entre nous se sont sentis encouragés lorsque l'Union soviétique a annoncé un moratoire sur les essais nucléaires. Ce sentiment a été de courte durée, mais cette mesure représentait un défi en faveur de la paix et non de la guerre. Mais l'autre superpuissance a réagi en déclarant qu'il s'agissait de pure propagande et que l'Union soviétique pourrait assister à ses prochains essais nucléaires. Si c'est cela la propagande, eh bien qu'en face, si on est épris de paix, qu'on réponde par une "propagande" encore plus efficace. Les Etats-Unis mettent l'Union soviétique au défi en lui demandant de prolonger le moratoire. A quoi cela sert-il d'assister aux essais nucléaires? L'humanité a besoin aujourd'hui de mettre fin à tous les essais d'armes nucléaires, partout dans le monde.

Si les essais s'arrêtent, il sera beaucoup plus difficile de mettre au point de nouvelles armes. Des armes qui pourraient s'avérer inefficaces ou faire sauter tous ceux qui les utilisent sont moins intéressantes pour une armée, une aviation ou une marine. Une interdiction totale de tous les essais aurait au moins pour effet de ralentir la course aux armements et nous donnerait le temps d'entreprendre des négociations sur le désarmement nucléaire. Il est possible que la vérification du respect d'un tel traité ne puisse pas être parfaite à 100 pour 100, mais la technique moderne pourrait certainement permettre de contrôler les explosions nucléaires beaucoup moins importantes que celles qui ont détruit Hiroshima et Nagasaki. Faisons notre possible et donnons-nous les moyens de mettre en place un meilleur système de vérification.

Tout progrès en ce sens transformerait le climat international actuel, caractérisé par un vent de soupçons et d'hostilités. Cherchons un nouveau point de départ! Je m'associe aux autres Etats Membres de l'Organisation dans leur appel pour que la réunion prévue des dirigeants des superpuissances suscite un nouvel élan en faveur de la paix, conformément aux buts originaux des Nations Unies.

Je passe maintenant à l'Afrique australe. En 1978, après de longues négociations, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 (1978) avec l'appui actif des pays occidentaux et sans voix contre. Cette résolution posait les bases

Le président Nyerere

d'une transition pacifique de la Namibie vers l'indépendance sous les auspices des Nations Unies. Malgré les efforts héroïques déployés par le Secrétaire général, cette résolution n'a pas été appliquée. Bien au contraire, depuis 1981, elle a été bloquée par la politique qui tend à lier l'indépendance de la Namibie au retrait des forces cubaines de l'Angola. Cette politique du couplage a été lancée par les Etats-Unis d'Amérique, qui continuent à l'appuyer. L'Angola s'est efforcé de trouver une formule permettant de maintenir son droit de se défendre contre toute attaque avec l'aide des alliés de son choix tout en évitant tout ennui politique pour le Gouvernement actuel des Etats-Unis. Le seul résultat pratique, c'est le renouvellement des attaques lancées par l'Afrique du Sud contre l'Angola, l'Afrique du Sud n'ayant en fait jamais retiré toutes ses troupes de ce pays, et de nouvelles menaces par les Etats-Unis d'appuyer les dissidents qui essaient de renverser le Gouvernement angolais.

Ainsi, une fois de plus, une puissance dotée du droit de veto agit de manière à saper l'autorité des Nations Unies, en l'occurrence même lorsqu'il s'agit d'une décision à laquelle elle avait souscrit. De ce fait, l'Afrique du Sud reste en Namibie, continue à attaquer l'Angola et les autres voisins impunément et peut faire fi des condamnations verbales dont elle fait l'objet.

Nous condamnons tous verbalement le système d'apartheid, qui est à l'origine du refus de l'Afrique du Sud de mettre fin à son occupation de la Namibie et de ses attaques contre ses autres voisins. Mais nous n'avons pas pu utiliser les dispositifs prévus dans la Charte pour éliminer ces atrocités et les dangers que cela engendre pour la paix du monde, malgré le fait que l'apartheid en Afrique du Sud se fonde sur les mêmes doctrines de supériorité raciale que le nazisme, que les auteurs de l'apartheid appuyaient. Même les actes de violence commis contre les habitants de l'Afrique du Sud au cours des 18 derniers mois ont abouti à l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité, adoptée avec quelques abstentions notables, mais au moins sans veto, encourageant les nations à prendre des mesures unilatérales contre l'Afrique du Sud.

Assurément, nul ne saurait se féliciter de la situation qui règne actuellement en Afrique du Sud, ni les alliés de l'apartheid ni ses ennemis. Il y a trop de souffrances et trop de chaos. La tentation qu'ont les nations puissantes de considérer que leurs propres intérêts sont en jeu et donc d'étendre la conflagration se renforce trop vite.

Le président Nyerere

Depuis des années des Sud-Africains protestent contre l'apartheid, organisent des manifestations, sont arrêtés, torturés et tués. Malgré quelques actes de sabotages, la lutte, qui s'intensifie, est toujours la lutte d'un peuple sans armes qui rejette l'apartheid avec colère et courage. Ils rejettent l'apartheid au prix de leur sang, répondant aux balles par des pierres, s'appuyant sur la seule force du nombre. On voit bien qu'ils n'ont plus peur de mourir et qu'ils ne souhaitent plus se contenter des concessions ou des réformes annoncées par le gouvernement blanc. Le système d'apartheid est clairement condamné et plus il lui faudra de temps pour disparaître, plus les souffrances et le chaos seront grands.

Les Nations Unies doivent agir maintenant et il est indispensable que des mesures internationales concertées soient prises pour aider les Sud-Africains à éliminer l'apartheid. Il est trop tard maintenant pour des mises en garde. Des sanctions économiques obligatoires contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte sont le minimum nécessaire. Elles sont méritées pour trois raisons : premièrement, parce que l'Afrique du Sud a jeté un défi aux Nations Unies à propos de la Namibie; deuxièmement parce que ce défi est constant et que des attaques directes et indirectes contre ses voisins indépendants se perpétuent; troisièmement, parce que les affronts, l'esclavage, la violence et les dangers pour la paix mondiale inhérents à la politique du racisme organisé constituent un crime contre l'humanité.

Les problèmes qui touchent l'Afrique australe ont débouché sur une situation dangereuse parce que la communauté internationale n'a pas su intervenir plus tôt. Dans le domaine de l'économie internationale, nous avons assisté à un recul par rapport à l'internationalisme qui a présidé à la naissance des Nations Unies.

En 1945, il semblait que le monde avait tiré la leçon des années 20 et 30. C'est donc pour des raisons pratiques ainsi que dans un nouvel élan de solidarité humaine que les institutions de Bretton Woods et les autres institutions spécialisées des Nations Unies ont été créées pour collaborer avec le Conseil économique et social des Nations Unies.

Le président Nyerere

Le but déclaré de l'ensemble du système était d'assurer le bien-être et la prospérité de toutes les nations, fondés sur une coopération et un commerce internationaux accrus de même que sur un recul de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie partout dans le monde. Les institutions ne sont pas toujours parfaites; leurs objectifs sont parfois trop vagues, leur portée insuffisante et il arrive même qu'elles ne soient pas suffisamment adaptables aux tâches qui leur sont confiées. C'est inévitable mais elles sont là, et on peut les améliorer et les adapter grâce à l'expérience acquise.

En, fait, le système a été élargi avec la création, dans les années 60, de l'Association internationale de développement (IDA), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), puis, plus récemment, en 1977, avec la création du Fonds international de développement agricole (FIDA). Autre manifestation d'internationalisme : en 1960, l'Assemblée générale a fixé à 0,7 p. 100 le montant du produit national brut que les Membres les plus riches et les plus développés devaient consacrer à la lutte contre la pauvreté dans le monde. Les nations ne se sont pas toutes engagées à atteindre cet objectif. En effet, certaines ont invoqué toutes sortes de mauvais prétextes pour ne pas le faire. Cependant, la majorité des nations développées s'y sont engagées.

Malheureusement, depuis cinq ou six ans, une nouvelle orthodoxie appuyée par le pouvoir économique tend à ignorer toujours davantage le fait que les actuels problèmes économiques sont dus au rapide progrès technique de même qu'aux lacunes et à l'asymétrie des structures internationales mises en place jusqu'ici. Donc, au lieu de renforcer la coopération internationale et d'attaquer de front les problèmes de la pauvreté, on en revient au monétarisme et à l'insularité économique nationaliste des années 20 et 30.

Cependant, des tentatives ont été faites et on a même commencé à confronter les problèmes économiques mondiaux de plus en plus manifestes par le biais de négociations internationales. En 1974, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international. A sa trente-quatrième session, en 1979, l'Assemblée a décidé d'ouvrir des négociations globales et soutenues sur la coopération économique internationale au service du développement. Le premier rapport du Comité a été présenté à la session extraordinaire de 1980.

Le président Nyerere

Puis les attitudes ont changé. La session extraordinaire n'a produit aucun résultat. On n'a même pas réussi à se mettre d'accord sur des procédures, un calendrier ou un ordre du jour. En 1980, nous avons eu la Réunion de Cancún, qui faisait suite au rapport de la Commission Brandt et dont le but était de rechercher une base de négociation. La réunion de Cancún n'a rien donné non plus. Depuis lors, il s'est avéré impossible ne serait-ce que d'engager des entretiens sur les négociations globales. Les principaux pays développés, avec à leur tête les Etats-Unis, ont empêché tout progrès. Ils ne sont pas même prêts à examiner le problème de la pauvreté et du rapport qui existe entre celle-ci et l'actuel système économique international. La pauvreté ne figure même plus à l'ordre du jour international.

Au lieu de cela, nous assistons à un renouveau d'anti-internationalisme, comme en témoignent les activités du Fonds monétaire international (FMI). Cette institution n'est plus maintenant qu'un instrument utilisé par les nations les plus riches pour imposer à l'échelon international leurs propres politiques économiques aux pays sous-développés.

La tentative d'utiliser le système de la Banque mondiale de la même manière n'a pas, elle, été un total succès, même si certains Etats membres se sont vu refuser l'accès à ses fonds pour des raisons idéologiques. Nous constatons aussi une diminution des allocations de fonds à l'Association du développement international. Non seulement le pourcentage de l'aide publique au développement par rapport au produit national brut des pays a baissé, mais l'aide est de plus en plus accordée bilatéralement. Ainsi, les fonds peuvent être plus aisément utilisés pour servir les objectifs politiques des donateurs.

Il n'est pas surprenant, les choses étant ce qu'elles sont, que le système financier international soit de nouveau menacé d'effondrement par suite des énormes dettes - auxquelles fréquemment il n'est plus possible maintenant de faire face - accumulées par les pays sous-développés. Mais le problème n'est toujours pas examiné dans un esprit de coopération et à l'échelon international.

Au lieu de cela, les pays créditeurs en tant que groupe insistent pour traiter avec chaque pays débiteur individuellement, essayant ainsi de lui arracher le montant maximum, sans se soucier de la santé de son peuple, de sa stabilité ou de son développement. Dans le même temps, les pays développés, face à leurs propres

Le président Nyerere

problèmes, se réfugient de plus en plus dans le protectionnisme, sous une forme ou sous une autre, les pays débiteurs obtenant toujours avec plus de difficulté les devises étrangères qui leur sont nécessaires pour faire face à leurs engagements.

Cependant, il est des pays dont la dette est si énorme qu'elle risque de compromettre le système bancaire international. Pour ces pays, cette dette même pourrait devenir une force qui les protège, s'ils étaient eux-mêmes politiquement assez forts pour résister aux pressions politiques et économiques combinées de leurs créanciers et du FMI. Mais aucun pays africain n'est dans cette situation, bien que les dettes des pays africains soient les plus importantes par rapport à leur revenu national. C'est dire que nous sommes dans une situation étrange : aux milliards de dollars qui sont exportés d'Afrique pour rembourser les énormes intérêts de la dette, des milliards d'autres dollars sont perdus pour elle du fait de la détérioration des termes de l'échange pour les exportateurs de produits primaires. Et pendant ce temps, les Etats africains doivent mendier la nourriture pour empêcher que leurs peuples meurent de faim!

L'Afrique a demandé la réunion d'une conférence internationale pour traiter du problème de la dette, mais jusqu'ici les réactions n'ont guère été encourageantes. En effet, cette demande va à l'encontre de la forte tendance internationale actuelle.

Nous constatons la même attitude au sein des institutions spécialisées du système des Nations Unies, qui ont une structure fondée sur l'égalité des nations. Des nations se sont retirées de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) parce qu'elles n'aimaient pas certaines de ses décisions. Elles ont limité leur participation à la CNUCED et aux conférences de l'ONUDI. On ne réussit pas à se mettre d'accord sur le financement du FIDA en dépit de tout ce que nous lisons à propos de l'appauvrissement de l'Afrique et l'importance de l'agriculture et des petites exploitations agricoles.

Tous les gouvernements du monde savent - ou devraient savoir - où la doctrine selon laquelle "la force prime le droit" risque de conduire l'humanité. L'unité et l'indivisibilité du monde ne font aucun doute à partir de l'espace. Toutes les nations et tous les peuples du monde - même sans le comprendre vraiment - en sont convaincus. La seule solution aux problèmes mondiaux est la coopération internationale. Il nous faut prendre conscience de notre humanité commune et de notre interdépendance.

Le président Nyerere

Je lance un appel : dans notre intérêt commun et dans l'intérêt de chacun d'entre nous, agissons avec humilité, et non avec arrogance; reconnaissons qu'aucun d'entre nous ne possède la réponse à chacun des multiples problèmes auxquels nous sommes confrontés; reprenons la voie sur laquelle nous nous étions engagés il y a 40 ans quand les Nations Unies ont été fondées; cherchons ensemble la voie de la justice et de la prospérité pour tous! Le chemin sera difficile et peut-être serons-nous souvent en désaccord, mais nous pourrons y arriver si chacun respecte la liberté de l'autre.

Le président Nyerere

Dans mon intervention, la dernière que j'adresse à l'Assemblée générale, j'ai essayé de décrire les événements, les tendances et les besoins tels que nous les percevons en Tanzanie. Mon pays ne cessera pas de répéter ces choses lorsque le nouveau président prendra ses fonctions, car nous sommes un pays pauvre et sous-développé et nous n'avons aucun pouvoir dans le monde, si ce n'est le droit de parole qui nous a été donné par cette Assemblée et par l'humanité. Nous taire en face du danger, nous abstenir de nous attaquer à des politiques alors que nous les considérons contraires aux intérêts de la paix et de la justice, serait renoncer à notre liberté et à notre dignité. Cela, nous ne le ferons jamais.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République-Unie de Tanzanie pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Mwalimu Julius K. Nyerere, président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. BARRY (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux que pour le quarantième anniversaire des Nations Unies, l'Assemblée soit présidée par un homme tel que vous, d'une exceptionnelle compétence et expérience dans les affaires internationales et dans les travaux de cette organisation. C'est pour nous un motif supplémentaire de satisfaction que le Président de l'Assemblée soit un représentant d'un pays avec lequel l'Irlande entretient d'étroites et amicales relations et qui va prochainement se joindre à nous comme partenaire dans les communautés européennes.

Il y a 40 ans, les représentants de 51 nations se réunissaient à San Francisco pour signer la Charte des Nations Unies. Leur objectif était clair : créer une nouvelle organisation qui éviterait à l'humanité de répéter les tragiques erreurs qui, par deux fois, au cours d'une génération, avaient plongé le monde dans la guerre. Il ne pouvait y avoir, et il n'y a toujours pas, de tâche plus importante. Nous qui nous rencontrons ici aujourd'hui, les représentants de 159 Etats, sommes les héritiers des premiers signataires, les gardiens de la Charte

M. Barry (Irlande)

qui incarne les plus nobles aspirations de l'humanité. C'est à nous, les Membres actuels de l'Organisation, qu'incombe maintenant la responsabilité d'atteindre les buts et les objectifs de la Charte et de faire en sorte que le système créé il y a 40 ans fonctionne.

Les circonstances dans lesquelles nous essayons d'atteindre ces buts sont très éloignées de celles qui prévalaient en 1945. La même guerre mondiale qui a donné naissance aux Nations Unies a engendré également un nouvel ordre international nettement différent de celui de la première moitié de ce siècle et sans aucun doute extrêmement différent aussi de celui envisagé par les auteurs de la Charte. Lorsque nous étudions l'Organisation des Nations Unies aujourd'hui, et lorsque nous essayons d'évaluer ses réalisations face aux espoirs de ses fondateurs et de nos peuples, nous devons garder à l'esprit les énormes changements auxquels a été soumise la vie internationale depuis la Conférence de San Francisco. Certains d'entre eux ont eu une influence considérable sur la forme même de l'Organisation et sur sa tâche fondamentale qui est de décourager l'agression et de mettre fin aux guerres.

Les empires coloniaux qui couvraient la plus grande partie de la terre au cours de la première moitié de ce siècle ont été remplacés par un système international de plus de 160 Etats souverains, représentant pratiquement tous les peuples de la terre. Des Etats puissants ayant une longue histoire ont dû s'adapter à une réduction de leur pouvoir et de leur influence et, il faut le dire, de nouveaux Etats ont dû s'accommoder aux limites de leur souveraineté dans un monde interdépendant. Quant aux Nations Unies, la conséquence principale d'une telle évolution a été sa transformation depuis une alliance conclue en temps de guerre par des pays ayant la même vision du monde, destinée à maintenir la paix, en une organisation internationale qui reflète en son sein les tensions, les conflits, les antagonismes de la vie internationale. La fragmentation qui en résulte de l'intérêt commun et du consensus a eu de profonds effets sur la capacité de notre Organisation d'harmoniser ses efforts en vue de buts communs.

Plus significatif encore peut-être est le fait que l'ordre qui régnait avant la guerre et était le fait de plusieurs grandes puissances a cédé le pas à un ordre international dominé par des relations d'adversaires entre les deux superpuissances. Comment dominer cette relation, voilà peut-être le défi suprême de notre époque. Evidemment, c'est principalement aux Etats-Unis et à l'Union soviétique eux-mêmes d'y veiller, mais la qualité de cette relation et son

M. Barry (Irlande)

traitement nous affectent tous. Ils influent tout particulièrement sur le fonctionnement des Nations Unies car le grand fossé dans les affaires internationales, la scission entre l'Est et l'Ouest se fait sentir dans notre organisation en limitant sa capacité de s'atteler aux problèmes les plus urgents de notre temps et en restreignant l'étendue de ses possibilités pour trouver des solutions novatrices et d'envergure. Le fossé fait sentir tout particulièrement ses effets au Conseil de sécurité, l'organe le plus directement chargé du maintien de la paix internationale, et complique inévitablement ses efforts dans ce sens.

Le tissu de la politique mondiale a également été radicalement altéré par l'évolution dans la technique des armements. Nous ne pouvons oublier que la même année qui a vu la naissance de cette organisation a vu aussi l'utilisation, pour la première fois en temps de guerre, de la bombe atomique. Nous vivons dans l'ombre de ce terrible événement. Les armes nucléaires ont introduit un nouvel élément complexe dans les calculs des puissances internationales. La menace sans précédent qu'elles font peser sur l'humanité tout entière a changé radicalement la façon dont nous envisageons la paix et la guerre. Une des tâches les plus urgentes de notre génération est de construire un cadre éthique et politique capable de résister aux contraintes des rapides changements scientifiques et techniques.

M. Barry (Irlande)

Au cours des quatre dernières décennies, nous avons été les témoins d'une prise de conscience accrue des déséquilibres de l'économie internationale. Malgré les progrès vraiment remarquables réalisés dans de nombreux pays en développement, la richesse et la puissance économique continuent à se concentrer dans la partie septentrionale développée du monde, tandis que le sud plus peuplé doit se débattre avec les problèmes de l'appauvrissement, de la faim généralisée et de l'accroissement de la dette.

Il me semble que les quatre thèmes que je viens de mentionner - le besoin d'une conception multilatérale des problèmes internationaux; la conduite des relations entre l'Est et l'Ouest; la question du désarmement; et le problème du développement représentent les défis les plus importants lancés aux hommes politiques internationaux de notre époque. Avant de passer aux questions régionales importantes inscrites à notre ordre du jour, qu'il me soit permis de présenter l'opinion de mon gouvernement à propos de ces grandes questions qui nous intéressent tous.

En ce quarantième anniversaire, il est clair que l'Organisation des Nations Unies connaît une période de doute et de scepticisme de la part du public. En fait, j'ai l'impression qu'il y a recrudescence d'un cynisme corrosif non pas uniquement au niveau du public mais parmi ceux qui gèrent les affaires internationales quant à l'aptitude de l'Organisation internationale à régler les problèmes les plus épineux de notre temps. Nous comprenons bien pourquoi les choses en sont arrivées là. Depuis le début des années 70, l'Organisation semble jouer un rôle de plus en plus marginal dans sa tâche principale de prévention de l'agression et de solution des conflits. La course aux armements se poursuit. La méfiance et la peur dominent les relations entre les Etats. D'anciens conflits se poursuivent tandis que de nouveaux éclatent. Des questions telles que l'Afghanistan, le Kampuchea, le conflit entre l'Iran et l'Iraq, l'apartheid, la Namibie sont inscrites à notre ordre du jour d'année en année - rappel annuel de notre manque de volonté ou de notre incapacité d'assurer le fonctionnement du système. Il y a une disproportion sérieuse entre la quantité de travail accompli - cette activité frénétique dans les salles et dans les couloirs - et la qualité des résultats atteints. On a parfois l'impression que l'on évalue le succès en fonction des réunions convoquées, des documents publiés et des résolutions adoptées

M. Barry (Irlande)

et non en fonction des vies sauvées, des différends réglés ou des conflits évités. Aux yeux du public, la rhétorique et la pose ont trop souvent pris la place des négociations sérieuses et de la diplomatie; l'intérêt national étroit a supplanté une vision collective plus large.

Si cette description paraît quelque peu pessimiste en cette année d'anniversaire, il convient de ne pas perdre de vue les grandes réalisations de l'Organisation pendant ces 40 dernières années - sa contribution au processus de décolonisation, ses efforts pour protéger et promouvoir les droits de l'homme dans le monde entier, la contribution des Nations Unies et de leurs agences spécialisées au développement, à l'élimination de la maladie et de la faim, à l'enseignement, les réalisations des Nations Unies dans le domaine du désarmement, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et le rôle crucial joué par le mécanisme de recherche et de maintien de la paix des Nations Unies pour aider à résoudre ou à tempérer plusieurs conflits qui menaçaient de dégénérer en différends internationaux. Lorsque nous signalons les lacunes dans l'opération des Nations Unies, nous devons également faire mention des grands succès qu'elles ont enregistrés, sans lesquels le monde serait un endroit beaucoup moins sûr, moins humain.

Il nous est pourtant impossible d'ignorer ce que le Secrétaire général a décrit comme étant une crise dans l'approche multilatérale des relations internationales. M. Pérez de Cuéllar, dans ses quatre rapports annuels, a donné le détail des dimensions de la crise et des conséquences qu'elle aura pour l'humanité si nous ne la surmontons pas.

Que doit-on faire pour restaurer la confiance dans les possibilités constructives des Nations Unies?

Tout d'abord, je crois que nous devons avoir une idée réaliste de ce que peut faire l'Organisation des Nations Unies. C'est une organisation imparfaite qui opère dans un monde complexe et incertain. Ce serait une illusion de penser que les différends et les antagonismes peuvent disparaître à jamais de la vie internationale. Ils persisteront aussi longtemps que l'Etat-nation existera. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un cadre international suffisamment fort, en qui les Etats aient une confiance suffisante, qui veille à ce que les antagonismes soient maîtrisés et les différends évités. La tâche essentielle de l'Organisation

M. Barry (Irlande)

doit être d'assurer que les pressions et les divisions qui sont inhérentes à un système international d'Etats-nations ne conduisent pas à la guerre. Nous ne devons pas désespérer parce que l'humanité est divisée mais nous devons veiller à ce que cette division ne s'élargisse pas au point de nous engloutir.

Deuxièmement, les Etats doivent comprendre qu'ils ont des intérêts communs qui transcendent les différences nationales et qui sont mieux servis par un effort collectif que par une action individuelle. Il faut que les Etats utilisent les mécanismes et les procédures des Nations Unies au lieu de recourir à la menace ou à la force pour régler leurs différends. C'est là, à mon avis, qu'il faut rechercher la source du malaise qui afflige à l'heure actuelle l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, il est bon de rappeler que c'est le manque de confiance dans l'action commune qui a précipité la fin du premier effort de sécurité collective de notre siècle. Il ne faut pas que cela se reproduise. Pour que le système des Nations Unies fonctionne avec succès, il faut que tous les participants soient déterminés et prêts à coopérer.

Troisièmement, il y a la question de direction. La Charte proclame l'égalité souveraine de tous les Membres mais ce serait nous leurrer que de penser que chacun de nous a une capacité égale d'influencer les événements. Il est évident que pour que l'Organisation triomphe, il faut qu'elle tienne compte des réalités du pouvoir dans le vie internationale. C'est pourquoi les puissances principales se sont vu octroyer des droits spéciaux dans la Charte, y compris le droit de veto au Conseil de sécurité. Il en découle que ces mêmes puissances, qui ont la capacité d'influencer les événements, ont un rôle primordial à jouer pour rendre le système pertinent et efficace. Je crois que si ces Etats décidaient d'assumer leurs responsabilités en traitant des maux internationaux contemporains, ils pourraient compter sur une réaction prompte et positive de la majorité des Membres de l'Organisation.

A cet égard, les perspectives de paix et de sécurité internationales ont été renforcées par l'évolution récente de la situation entre l'Est et l'Ouest. Il y a deux ans, lors de la suspension des entretiens sur la réduction des armes stratégiques et des négociations sur les forces nucléaires de portée intermédiaire, et dans le climat de défi et d'affrontement qui prévalait entre les superpuissances, bon nombre de membres de cette assemblée ont rappelé qu'il fallait que le dialogue reprenne d'urgence entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

M. Barry (Irlande)

Aujourd'hui, ce dialogue est en cours. Les conversations de Genève sur les armements ont repris et les dirigeants des deux superpuissances se rencontreront bientôt lors du premier Sommet Union soviétique/Etats-Unis depuis bien des années. Ces événements sont encourageants même si l'avenir est encore incertain et vague. Nous pensons que les deux parties envisagent ces négociations avec tout le sérieux et l'engagement qu'exigent les grandes questions en jeu. Elles ont maintenant la tâche de traduire ce nouveau dialogue en un accord durable.

M. Barry (Irlande)

Toute amélioration dans les relations entre superpuissances aura nécessairement un excellent effet sur les relations Est-Ouest en général. Nous reconnaissons que les efforts tentés pour améliorer ces dernières ne doivent pas être seulement le fait des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Pour sa part, l'Irlande s'est engagée à participer aux efforts multilatéraux déployés pour parvenir à une détente véritable. A cette fin, nous avons marqué cette année le dixième anniversaire de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Le processus entamé par cette conférence est un élément dominant dans le développement de relations plus sûres et plus humaines entre pays d'Europe. C'est un cadre pour le dialogue et la coopération sur des questions d'importance vitale pour tous les Etats d'Europe et d'Amérique du Nord, y compris le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Bien que certains des Etats participants n'aient pas honoré leurs engagements, nous pensons que le processus de la CSCE est indispensable et offre de grandes possibilités de progrès continus.

Si nous voulons vraiment réduire la tension entre l'Est et l'Ouest, il faut faire des progrès dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement. Ces derniers mois, on nous a rappelé les conséquences effroyables de l'emploi il y a 40 ans de la bombe atomique. Aujourd'hui, dans notre quête d'un ordre international plus stable et plus sûr, nous nous heurtons encore à la menace que les armes nucléaires font peser sur l'avenir de l'humanité.

Le Traité de non-prolifération est une façon de faire face à cette menace. Cent vingt-sept Etats parmi les Membres actuels des Nations Unies ont ensemble décidé de ne pas acquérir une capacité nucléaire militaire : le Traité a donc grandement contribué à empêcher la prolifération des armes nucléaires. Toutefois, jusqu'à présent, les Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas réagi en retour en oeuvrant à des réductions radicales de leurs arsenaux nucléaires. Je leur renouvelle mon appel pour qu'ils prennent une première mesure de désarmement nucléaire en s'efforçant de conclure rapidement un Traité d'interdiction globale des essais, et je leur demande instamment de s'engager à arrêter toutes expériences le plus rapidement possible. A cet égard, je me félicite de l'heureuse issue de la Troisième Conférence d'examen des parties au Traité de non-prolifération qui s'est terminée la semaine dernière à Genève et de l'accord intervenu sur une déclaration

M. Barry (Irlande)

finale de consensus demandant aux Etats dotés d'armes nucléaires de négocier sans délai pour parvenir à l'élaboration et à la conclusion d'un traité d'interdiction globale des essais.

A cette veille du XXI^e siècle, l'un des principaux défis que doit relever la communauté internationale est l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique pour le bien de l'humanité. La preuve du potentiel d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique a déjà été faite, par exemple dans le domaine des satellites de communication, très importants pour la vérification des accords de contrôle des armements. Toutefois, mon gouvernement s'inquiéterait profondément si l'espace extra-atmosphérique était en passe de devenir l'arène d'une nouvelle course aux armements extrêmement dangereuse; à notre avis, il faut que nous ayons des garanties valables que tel ne sera pas le cas. Sinon, les progrès continus en technique spatiale et dans le domaine des armes spatiales risqueraient d'accroître l'insécurité internationale et les risques encourus par chacun de nous. C'est pourquoi mon gouvernement est très encouragé par la décision prise par les superpuissances de s'attaquer à ces problèmes majeurs, aussi bien qu'à ceux des armes nucléaires, dans leurs entretiens bilatéraux. De même, nous apprécions à sa juste valeur le travail de fond accompli par la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons que les deux séries de négociations permettront la conclusion rapide d'accords destinés à garantir l'immunité des satellites contre toute attaque et à empêcher l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins contraires au régime existant de contrôle des armes, en particulier au Traité de 1972 sur les missiles antibalistiques.

Manifestement, il est urgent de conclure aussi une convention prohibant l'utilisation des armes chimiques. L'emploi, récemment, de ces armes sur le champ de bataille, condamné à juste titre par l'opinion publique mondiale, confirme la nécessité de la recherche véritable, par toutes les parties aux négociations à la Conférence du désarmement, d'un accord en ce sens.

Si la sécurité politique et militaire est indispensable à un ordre international juste et civilisé, il en va de même de la sécurité économique et de l'abri du besoin. Je suis convaincu qu'aucune stabilité réelle n'est possible si nous ne résolvons pas les problèmes de l'inégalité du développement et de la répartition des richesses et des ressources de notre planète. Les statistiques sur

M. Barry (Irlande)

les déshérités donnent une indication des dimensions du problème : plus de 2 milliards de gens vivent sur un revenu de moins de 500 dollars par an; 500 millions de gens souffrent de la faim et de la malnutrition; 5 millions d'enfants meurent chaque année des six maladies infantiles les plus répandues, alors qu'il coûterait peu d'empêcher ces décès; et chaque année, les pays en développement doivent payer au monde industrialisé près de 70 milliards de dollars en intérêts.

Ces chiffres dépassent presque notre entendement, mais en les lisant, qui pourrait nier qu'il faut réactiver les négociations entre pays développés et pays en développement dans les instances appropriées sur les questions imbriquées du commerce, du financement, de la dette et de l'aide?

Que peut-on faire? Tout d'abord, à mon avis, nous devons reconnaître que dans un monde d'interdépendance économique, le mieux est de résoudre les problèmes en intensifiant la coopération multilatérale. Le redressement et la croissance de l'économie mondiale ne sont possibles que si les pays économiquement faibles y participent au même titre que les pays économiquement forts.

Deuxièmement, et dans le même ordre d'idées, nous devons résister aux tendances protectionnistes du commerce mondial. Les pays développés et en développement ont également intérêt à maintenir un système d'échange libre et ouvert. A cet égard, j'espère que la nouvelle série de discussions du GATT favorisera le système d'échanges multilatéral et contribuera à l'augmentation du commerce mondial. Il faut aussi prendre des mesures pour améliorer le fonctionnement du système monétaire international.

Troisièmement, nous devons nous attaquer au problème de la dette. L'augmentation du commerce mondial et des gains à l'exportation des pays en développement serait une excellente chose. De même, une réduction des taux d'intérêt dans le monde développé. Mais outre cela, il faut d'urgence examiner les possibilités de rééchelonner la dette, d'accroître les investissements et d'envisager un financement à long terme.

Quatrièmement, il faudra constamment accroître l'aide multilatérale et bilatérale pour surmonter les difficultés d'ordre structurel et pallier les besoins immédiats. Les organismes multilatéraux, en particulier, doivent pouvoir compter sur des ressources suffisantes pour mener leur tâche à bien.

M. Barry (Irlande)

Cinquièmement, il faut faire en sorte de coordonner les efforts des organismes de développement et des institutions d'assistance de façon à éviter le chevauchement de leurs activités et de tirer le meilleur parti possible des maigres ressources existantes.

La famine en Afrique a montré, clairement et tragiquement, qu'il fallait absolument redoubler d'efforts afin d'assurer le développement à long terme. Même si la situation dans les pays les plus touchés paraît moins grave qu'il y a un an, la crise est loin d'être finie. La réaction au désastre, sur le plan international, des Etats, des organisations internationales, des organes d'assistance et même des particuliers, a été impressionnante et a aidé à sauver des millions de vies humaines. Mais les besoins restent immenses. Plus de 30 millions de gens sont touchés par la sécheresse; 10 millions sont des personnes déplacées qui vivent dans des conditions misérables, sans nourriture, sans eau, sans installations médicales ou sanitaires. Malgré la réaction de la communauté internationale, l'écart reste immense entre l'aide promise et les besoins immédiats.

M. Barry (Irlande)

L'Irlande a contribué bilatéralement et grâce à son appartenance aux communautés européennes à l'effort d'assistance internationale. Nous continuerons d'appuyer les efforts consentis pour soulager les besoins immédiats des pays affligés, à promouvoir une stratégie globale et coordonnée contre la famine et la désertification, et à relancer la croissance à moyen et à long terme et le développement dans les pays africains.

Pour instaurer un ordre international plus juste et plus stable, il est absolument essentiel que nous nous efforcions sérieusement et continûment de résoudre les problèmes globaux que je viens d'énumérer. Nous ne devons cependant pas oublier que la plupart des effusions de sang et des souffrances de ces 40 dernières années sont le résultat de conflits locaux et régionaux, de guerres civiles et de violations flagrantes des droits de l'homme. Le fait que depuis la création de notre organisation, plus de 16 millions d'hommes ont perdu la vie au cours de 100 conflits majeurs devrait nous faire réfléchir. A peu d'exceptions près, ces conflits se sont déroulés dans le tiers monde, à savoir en Afrique, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Asie. Plusieurs d'entre eux se poursuivent encore aujourd'hui.

En Afrique du Sud, nous avons assisté au cours de cette dernière année à une explosion de violence politique. Des centaines d'hommes ont été tués lors de heurts entre manifestants et forces de l'ordre et lors de flambées de violence dans des municipalités, à travers tout le pays. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a cherché à contrôler la situation en déclarant l'état d'urgence, ce qui revenait à appliquer toute une série de mesures de répression brutales qui n'ont fait que raviver l'incendie qu'ils cherchaient à éteindre. Il est vrai qu'il y a eu des suggestions de réforme. C'est déjà quelque chose. Cependant, on ne trouve nulle part un engagement net et sans équivoque de la part du Gouvernement sud-africain de renoncer à l'apartheid et d'entamer un dialogue politique sérieux avec les dirigeants de la communauté noire.

Quarante ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, nous devrions nous rappeler que l'apartheid a fait l'objet d'un débat pendant 33 ans, sans progrès tangibles pour autant. Pendant 23 ans, Nelson Mandela a languï dans une geôle sud-africaine.

M. Barry (Irlande)

L'Irlande estime le moment venu de passer des paroles à l'action internationale. Pour essayer de faire davantage pression sur le Gouvernement sud-africain afin de l'amener à accepter une réforme, nous avons déjà appliqué, de concert avec nos partenaires européens, une série de dispositions élaborées à Luxembourg le 10 septembre.

En outre, nous sommes persuadés que seule une action collective de la communauté internationale parviendra à convaincre ceux qui détiennent le pouvoir en Afrique du Sud qu'il faut renoncer à l'apartheid. C'est pourquoi l'Irlande préconise la prise, par le Conseil de sécurité, de sanctions contraignantes, soigneusement choisies et soupesées à l'encontre de l'Afrique du Sud, sanctions qui devraient être pleinement appliquées par tous.

Notre but doit être l'abolition totale de l'apartheid. Il faut absolument mettre fin à un système qui est en contradiction directe avec toute notion reconnue de justice, d'égalité et de la valeur de la personne humaine. Nous en appelons instamment au Gouvernement sud-africain pour qu'il admette ce fait, ne fût-ce que dans son propre intérêt.

Ailleurs dans la région, l'Afrique du Sud continue à défier le droit international et l'opinion mondiale en occupant la Namibie et en se livrant à des agressions contre les Etats voisins ainsi qu'à des activités de déstabilisation de ces Etats. Il semble que la création d'un gouvernement intérieur qui ne représente personne en Namibie, déjà condamné par le Conseil de sécurité, ne soit qu'un autre stratagème utilisé pour compliquer le passage de la Namibie à l'indépendance. Nous insistons pour que l'Afrique du Sud applique la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous insistons également pour que l'Afrique du Sud mette un terme à son agression contre les Etats voisins. Nous condamnons sans réserve les incursions sud-africaines au Botswana et les activités de ses troupes en Angola.

L'instabilité politique, l'injustice économique et les violations des droits de l'homme continuent d'être le lot de l'Amérique centrale. L'Irlande est convaincue que la démarche du processus de Contadora est toujours notre meilleur espoir de trouver une solution aux multiples problèmes de la région. C'est pourquoi nous regrettons que, malgré les efforts vigoureux du Groupe de Contadora durant l'année écoulée, les pays d'Amérique centrale n'aient pas réussi à se mettre d'accord entre eux sur les dispositions d'un acte pour la paix et la coopération.

M. Barry (Irlande)

La recherche d'un accord mérite tout notre appui et en a besoin. C'est pour cette raison que je suis persuadé que l'instauration d'un groupe d'appui au processus de Contadora par les nations latino-américaines constitue un événement positif et encourageant. Pour cette raison également, l'Irlande a toujours préconisé le resserrement des liens politiques et économiques entre la communauté européenne et les pays centraméricains. L'échec du processus de Contadora coûterait très cher à l'Amérique centrale. Il faut que tous les peuples éprouvés de la région aient l'occasion de développer leur société dans la paix et la liberté, à l'abri de toute ingérence extérieure.

Il en va de même du peuple de l'Afghanistan. Le conflit persistant dans ce pays, les souffrances du peuple afghan, le triste sort des réfugiés et le fardeau des pays voisins, témoignent des lourdes conséquences de l'intervention soviétique. L'Irlande se félicite des efforts de médiation du représentant du Secrétaire général et pense que toute solution au conflit de l'Afghanistan doit se fonder sur les principes énoncés dans les résolutions successives de l'Organisation des Nations Unies à ce sujet.

Mon pays est toujours aussi inquiet en constatant que l'on n'arrive pas à mettre un terme aux conflits du Moyen-Orient, à la fois parce que les souffrances et la misère des peuples de ces régions troublées sont émouvantes et parce que ces conflits font peser de graves menaces sur la sécurité internationale en général.

Dans le Golfe, la guerre entre l'Iran et l'Iraq vient d'entrer dans sa sixième année. Avec nos partenaires des Dix, nous avons lancé un appel aux deux parties pour qu'elles évitent de bombarder des cibles civiles. Nous avons condamné sans équivoque le recours aux armes chimiques. Nous avons aussi insisté pour que l'on respecte pleinement et inconditionnellement les dispositions de la Convention de Genève et les autres règles du droit international. Mais outre ces efforts, qui ont pour but de réduire l'ampleur et l'intensité du conflit, il est clair qu'il est primordial de mettre un terme à la guerre. L'Irlande continuera d'appuyer des initiatives telles que celle du Secrétaire général qui nous permettent d'entrevoir la fin de ce long et tragique conflit.

Les effusions de sang continuent au Liban, pays profondément divisé par des antagonismes religieux et communautaires. Il faut d'urgence briser le cycle de la violence et permettre aux forces de la réconciliation nationale de s'imposer.

M. Barry (Irlande)

L'Irlande a lancé un appel au Gouvernement du Liban et aux autres forces du pays pour qu'ils fassent preuve de modération et reprennent leur quête de solutions pacifiques. Il faut également que les forces extérieures au pays fassent preuve de modération. Israël doit se retirer complètement du Liban, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. L'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du Liban sont une condition préalable nécessaire à la paix qui doit être respectée par tous.

Ailleurs dans la région, certains événements incitent à l'optimisme. Le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg a déjà présenté en détail la position des 10 membres des communautés européennes dans le conflit arabo-israélien. L'Irlande trouve encourageant qu'un processus de paix ait été entrepris au début de cette année par le roi Hussein et Yasser Arafat et elle a accueilli favorablement l'accord entre la Jordanie et la Palestine qui, selon elle, est une mesure constructive. La formulation de ces propositions requérait courage et imagination; elle appelait une réaction courageuse et novatrice de la part de toutes les parties. Nous espérons maintenant que des progrès concrets permettront d'établir une paix juste et durable entre les Etats arabes et Israël et d'apporter une solution juste au problème palestinien.

M. Barry (Irlande)

Mais pour résoudre de façon juste et durable ce conflit qui a tant duré, il faut qu'Israël s'abstienne de toute action qui risque de compliquer la recherche de la paix et de compromettre une solution définitive. A cet égard, l'absorption continue de facto par Israël de la rive occidentale et de la bande de Gaza nous préoccupe sérieusement et constitue un obstacle croissant à une juste solution qui permettrait au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination.

Les efforts des Nations Unies en vue de promouvoir une solution pacifique des conflits au Moyen-Orient ont été renforcés, pendant bien des années, par l'activité des forces de maintien de la paix des Nations Unies et par les missions d'observateurs dans la région. Au Sud-Liban, la Force intérimaire des Nations Unies (FINUL) a joué un rôle important en créant un environnement plus stable grâce auquel il devrait être possible de mettre au point des solutions à long terme aux problèmes de la région. Toutefois, mon gouvernement est préoccupé par le fait que l'on n'a pas permis à la FINUL, à laquelle l'Irlande a contribué depuis sa création, de s'acquitter pleinement de son mandat dans la région. Nous demandons à toutes les parties au conflit de coopérer avec la Force pour lui permettre d'effectuer les tâches qui lui ont été confiées. En l'absence d'une telle coopération, nous éprouvons le plus grand doute quant à la viabilité de l'opération. A cet égard, mon gouvernement attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'avenir de la Force, qui sera bientôt présenté au Conseil de sécurité. Nous étudierons ses observations et ses recommandations avec la plus vive attention.

En cette année anniversaire, il convient de rendre hommage à tous ceux qui, venus de nombreux pays, ont contribué avec tant de noblesse et d'abnégation aux activités de maintien de la paix des Nations Unies au cours des 40 dernières années. L'Irlande célèbre cette année non seulement le trentième anniversaire de son entrée à l'Organisation des Nations Unies, mais le vingt-cinquième anniversaire de l'envoi des troupes irlandaises pour la mission de maintien de la paix des Nations Unies au Congo. Nous sommes fiers d'avoir participé, depuis lors, pratiquement à toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis lors. La création du mécanisme de maintien de la paix des Nations Unies est un des événements les plus encourageants dans les efforts que nous déployons pour construire un monde plus stable et plus sûr. Au moment où la capacité de destruction mondiale augmente, il est nécessaire plus que jamais auparavant d'appuyer politiquement et financièrement le mécanisme de maintien de la paix des

M. Barry (Irlande)

Nations Unies. Nous avons tous le devoir de veiller à ce que les remarquables réalisations du mécanisme de maintien de la paix au cours de ces 40 premières années des Nations Unies soient renforcées et renouvelées pour qu'il puisse faire face aux tâches qui l'attendent.

Avant de conclure, je voudrais évoquer la situation en Irlande du Nord. Point n'est besoin de faire un compte rendu détaillé de l'historique du problème de l'Irlande du Nord. A l'intérieur des frontières étroites de la région nord-est de l'Irlande coexistent aujourd'hui, côte à côte, deux communautés avec des identités séparées et des loyalismes contradictoires. Aucun événement ne peut à lui seul expliquer ces différences, mais leurs origines et leurs causes sont profondément enracinées dans l'histoire, et le conflit tel qu'il se présente à l'heure actuelle découle, dans une large mesure, de la division politique imposée à l'Irlande en 1920.

Au cours de la période d'existence séparée de l'Irlande du Nord, l'identité irlandaise de la communauté nationaliste minoritaire a été nettement négligée. Bien qu'elle représente une majorité en Irlande du Nord, la communauté unioniste s'est toujours sentie menacée dans son héritage britannique du fait qu'elle est minoritaire dans l'île, dans l'ensemble de l'Irlande. En conséquence, elle a eu tendance à créer des institutions politiques, civiles, judiciaires et de sécurité en Irlande du Nord qui correspondent totalement à sa propre éthique et en excluant de fait les nationalistes de toute participation à ses institutions. Leur exclusion est d'autant plus tragique que la plupart des nationalistes se sont toujours vivement engagés à chercher à obtenir la justice par des moyens pacifiques, démocratiques et constitutionnels. En conséquence, les nationalistes se sont trouvés peu à peu dans une situation d'aliénation par rapport au cadre politique et administratif de l'Irlande du Nord et ils n'ont guère bénéficié de leur adhésion à une politique démocratique.

Bien que la situation soit devenue critique et étant donné l'atmosphère de violence de ces dernières années, il n'a pas été possible de sortir de l'impasse politique. Toutefois, on essaie maintenant d'aborder le problème sous un autre angle et cette nouvelle approche offre, je pense, des possibilités de progrès.

L'année dernière, j'ai indiqué à l'Assemblée générale que des pourparlers préliminaires avaient été engagés entre le Gouvernement irlandais et le Gouvernement britannique à la suite de la publication du rapport du Forum de la

M. Barry (Irlande)

nouvelle Irlande. En novembre 1984, M. Garret FitzGerald et le Premier Ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, se sont réunis à Chequers, en Grande-Bretagne, et sont convenus que :

"... les identités des communautés majoritaires et minoritaires en Irlande du Nord devraient être respectées et reflétées dans les structures de l'Irlande du Nord de façon acceptable pour les deux communautés."

Cet accord reflétait dans les grandes lignes la solution présentée par le Forum dans son rapport six mois auparavant.

De toute évidence, c'est la seule base d'un progrès soutenu. Nous ne ferions aucun progrès si nous permettions à une communauté de remporter la victoire au détriment de l'autre ou si nous menacions de quelque façon que ce soit les droits des nationalistes ou des unionistes. En fait, pour progresser vers une paix durable et vers la stabilité, il faut que les identités, les loyalismes et les perspectives des deux communautés soient pris en considération sur un pied d'égalité. En ma qualité de membre du Gouvernement de l'Irlande, j'estime, pour ma part, que les nationalistes irlandais ont bien fait comprendre par leur rapport du Forum qu'ils acceptaient les droits des unionistes.

Les négociations menées entre les deux gouvernements se poursuivent, sur la base d'un diagnostic commun du problème. On imagine aisément qu'en étudiant les possibilités d'étoffer ce point de vue concerté du problème et d'édifier les structures politiques qui permettraient dans la pratique de protéger et de promouvoir les deux identités sur un pied d'égalité, nous nous lançons dans un processus fort long et ardu. C'est un processus qui exige également que les deux gouvernements prennent des décisions difficiles. Le moment sera bientôt venu pour les deux gouvernements de prendre la décision définitive de nous engager sur la base de l'ensemble de propositions qui nous est présenté.

Les unionistes et les nationalistes sont préoccupés également devant l'incertitude que ressent le public en raison de la nature confidentielle de ces négociations. Je suis très sensible à leur dilemme. Ces dernière semaines, des voix irresponsables, extrémistes, ont retenti au sein des deux communautés - mais se sont fait entendre de façon plus marquée du côté unioniste - cherchant à exploiter les appréhensions et les incertitudes pour inciter le peuple à la violence et à la haine.

M. Barry (Irlande)

Les nationalistes de l'Irlande du Nord connaissent bien ma position. Je voudrais saisir cette occasion importante pour répéter ce que j'ai déjà dit au peuple unioniste de l'Irlande du Nord avec toute la sincérité et l'autorité dont je dispose. Le Gouvernement irlandais n'a aucune visée sur leurs droits. Nous acceptons et nous reconnaissons leur qualité de Britanniques. Nous respectons et nous respecterons les raisons pour lesquelles ils s'opposent à l'unité irlandaise. Nous ne leur voulons aucun mal, bien au contraire.

M. Barry (Irlande)

Nous nous engageons à oeuvrer pour l'instauration d'une paix durable et de la stabilité et pour l'établissement, pour la toute première fois, d'une harmonie, d'un dialogue et d'une coopération véritables entre votre tradition et la nôtre, et nous plaçons nos espoirs dans cet objectif. Ceux qui cherchent à vous convaincre du contraire pèchent soit par ignorance soit par pure malveillance. Je vous prie de ne pas les écouter.

Si nos deux gouvernements décident de mettre tout en oeuvre pour élaborer une nouvelle forme de structure politique en Irlande du Nord, personne ne doit minimiser les défis qui nous seront lancés par ceux qui, de part et d'autre du fossé qui nous sépare, essaieront d'anéantir tous les espoirs des peuples de nos deux communautés en semant la violence et la terreur. Dans ce contexte, l'appui international apporté aux Gouvernements irlandais et britannique pour leur permettre d'oeuvrer au fonctionnement viable du nouveau système nous serait un encouragement précieux dans ce qui risque d'être une période fort difficile. A cet égard, je sais que nous pouvons compter sur l'assistance et sur l'intérêt constructif de l'Organisation des Nations Unies et de ses Membres.

M. ANDREI (Roumanie) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous adresser de chaleureuses félicitations et nos meilleurs voeux de succès à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

Sur mandat du Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceausescu, je voudrais faire part aux membres de l'Assemblée de la position, des avis et des considérations de notre Président de la Roumanie sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La communauté internationale a célébré cette année le quarantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, le plus sanglant affrontement militaire de l'histoire de l'humanité, qui a fauché tant de vies humaines et causé d'énormes destructions matérielles. Lorsque nous explorons maintenant les causes qui ont engendré cette gigantesque conflagration mondiale, il nous apparaît plus clairement que jamais que la guerre a pu éclater par suite du manque d'unité et de fermeté de la part des peuples et des forces démocratiques et réalistes, face à la politique expansionniste du fascisme qui visait la domination du monde entier. Encore ne faut-il à aucun moment oublier que la grande victoire sur le fascisme a été possible grâce, précisément, à la mise sur pied d'une grande coalition antifasciste et au fait que des dizaines de peuples se sont engagés dans la lutte et se sont

M. Andrei (Roumanie)

résolument élevés pour défendre leur liberté et leur indépendance et pour écraser la machine de guerre hitlérienne.

Tirant les enseignements qu'il convient de la dure leçon de l'histoire, les peuples, parmi lesquels le peuple roumain s'est révélé particulièrement actif, ont agi avec fermeté et ont réussi à empêcher, 40 années durant, l'éclatement d'une nouvelle conflagration majeure sur notre planète.

Il convient d'ajouter néanmoins que, durant les quatre décennies qui se sont écoulées depuis la fin de la guerre, la vie internationale a été marquée par une série d'événements graves et complexes qui ont suscité méfiance et tension dans les relations entre les Etats. Bien que certains événements positifs se fussent produits vers la fin de l'année passée et au cours de la présente, l'évolution de la vie internationale depuis la précédente session de l'Assemblée générale révèle la persistance de ce danger.

Dans ces circonstances, il n'y a rien de plus important que l'union des efforts des Nations Unies, de tous les peuples et de toutes les forces éprises de paix pour stopper le cours dangereux des événements vers la tension et la guerre, vers le précipice nucléaire, et pour reprendre et raffermir le cours de la détente, la coopération et la paix. Il est donc plus que jamais nécessaire d'agir de toutes nos forces pour défendre le droit suprême de tous les peuples à la vie, à la paix et à une existence libre et digne. Dans cet effort, une place de choix incombe à l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée, il y a 40 ans, précisément pour contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus juste, sans armes et sans guerres.*

Aussi, la Roumanie s'attache-t-elle à promouvoir une ample politique de dialogue et de rapports internationaux en vue de la solution constructive des grands problèmes qui se posent à l'humanité; une politique de principe, de large coopération avec tous les Etats du monde, quel qu'en soit le système social; une politique de soutien des combats de libération et d'indépendance nationales; une politique en faveur de la détente et de la paix. C'est de la manière la plus conséquente que la Roumanie a oeuvré et continue d'oeuvrer pour mettre les principes de pleine égalité des droits, de respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de

* M. Maynard (Bahamas), vice-président, assume la présidence.

M. Andrei (Roumanie)

l'avantage réciproque, de la répudiation de la force et de la menace de la force à la base de ses relations avec tous les Etats et pour faire en sorte que ces principes s'affirment largement dans la vie internationale. Nous avons la ferme conviction que seule une telle politique, une étroite coopération et le raffermissement de l'indépendance de chaque nation et de la paix dans le monde peuvent garantir la réalisation des aspirations de tous les peuples du monde à la liberté, au mieux-être et au progrès.

La présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies a lieu dans une conjoncture internationale particulièrement grave et complexe. La course aux armements et, en premier lieu, aux armements nucléaires, connaît une ampleur sans précédent, ce qui a accru et ne cesse d'accroître le danger d'une nouvelle guerre mondiale, qui se transformerait inévitablement en une catastrophe nucléaire menant à la destruction des conditions mêmes de l'existence de la vie sur la Terre.

Jamais, au cours de la longue histoire de l'humanité, une telle menace n'a pesé sur l'existence de la civilisation, sur la vie et la liberté des peuples. C'est pourquoi, dans la conception de la Roumanie et du président Nicolae Ceausescu, la question fondamentale des temps où nous vivons est l'arrêt de la course aux armements, notamment aux armements nucléaires, le passage au désarmement, l'élimination de toutes les armes nucléaires, la cessation de toutes actions de militarisation de l'espace, la défense et la consolidation de la paix. La politique de force et de menace de la force, de consolidation et de partage des sphères d'influence a continué de se manifester avec vigueur, et des conflits armés et des foyers de tension se maintiennent dans différentes régions du monde. En outre, la crise économique mondiale qui a affecté, sous une forme ou sous une autre, tous les Etats du monde, a aggravé encore davantage la situation des pays en voie de développement et a élargi les écarts qui les séparent des pays développés.

Durant la période qui s'est écoulée depuis la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, en 1982, la situation dans le domaine des armements a évolué dans un sens contraire aux conclusions et aux documents adoptés à la session et aux attentes légitimes des peuples. La course aux armements s'est poursuivie à des allures toujours plus effrénées; les dépenses militaires ont augmenté d'une année à l'autre; les efforts tendant à la mise au point et à la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes, y compris d'armes nucléaires à capacité de destruction toujours plus grande, se sont intensifiés; enfin, on s'efforce de militariser l'espace.

M. Andrei (Roumanie)

La situation en Europe a connu une aggravation particulière du fait du déploiement, par les Etats-Unis d'Amérique, des missiles à moyenne portée dans certains pays occidentaux, et de la prise par l'Union soviétique de contre-mesures nucléaires.

A l'instar d'autres pays, la Roumanie a salué le début des négociations soviéto-américaines à Genève. Comme on le sait, les deux séries de pourparlers qui ont eu lieu jusqu'à ce jour n'ont abouti à aucun résultat tangible. Pendant cette période, l'installation de nouvelles armes nucléaires a continué en Europe, ce qui n'a fait, en somme, qu'accroître encore davantage le danger nucléaire.

Un fait réjouissant, à ce propos, est constitué par les mesures adoptées par l'Union soviétique concernant le moratoire sur le déploiement de certaines armes nucléaires jusqu'en automne et l'arrêt des essais nucléaires jusqu'à la fin de l'année, avec la mention que si les Etats-Unis d'Amérique adoptaient des mesures similaires, on pourrait prolonger la cessation des essais nucléaires et mener des négociations en vue de renoncer complètement à de tels essais. Nous attendons de la part des Etats-Unis d'Amérique qu'ils répondent positivement à ces initiatives, qu'ils avancent de nouvelles propositions visant à réduire et à éliminer les armes nucléaires et à cesser la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. De simples déclarations ne sont pas suffisantes; on a besoin d'actions réelles, concrètes, en tant que preuve du sérieux des déclarations de l'engagement sur la voie de l'élimination du danger nucléaire.

La rencontre qui aura lieu au mois de novembre entre le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev et le Président des Etats-Unis d'Amérique, Ronald Reagan, constitue sans aucun doute un événement positif. Une telle rencontre pourrait, de l'avis de la Roumanie, influencer le déroulement, avec des résultats positifs, des négociations soviéto-américaines de Genève.

Nous estimons toutefois que, pour mettre un terme à la course aux armements, notamment nucléaires, et pour passer au désarmement, les Etats européens ne devraient pas attendre passivement le déroulement des négociations soviéto-américaines et la rencontre des dirigeants des deux pays. Bien au contraire, ces Etats, et en premier lieu ceux qui font partie de l'OTAN et du Traité de Varsovie, doivent assumer une plus grande responsabilité directe et intensifier leurs actions, afin d'encourager les deux grandes puissances

M. Andrei (Roumanie)

nucléaires à agir de façon concrète pour parvenir à un accord mutuellement acceptable concernant les armes nucléaires et l'arrêt de la militarisation de l'espace et pour aboutir, lors de la rencontre de novembre, à des accords adéquats dans cette direction.

Il est dans l'intérêt des peuples du continent et de tous les peuples du monde d'intensifier les efforts et les actions pouvant mener à l'arrêt du déploiement de nouvelles armes nucléaires en Europe, de passer au retrait de celles qui y existent jusqu'à l'élimination complète de toutes les armes nucléaires, de cesser les essais nucléaires et de renoncer à toutes actions de militarisation de l'espace.

Plus que jamais il s'impose que tous les gouvernements, tous les chefs d'Etat, toutes les forces politiques agissent, avant qu'il ne soit trop tard, pour sauver l'humanité de la catastrophe nucléaire.

La Roumanie se prononce et agit résolument en faveur du déroulement fructueux des travaux de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe et en faveur de l'amorce de négociations effectives en vue de rapprocher les positions et de réaliser un accord approprié.

En même temps, nous estimons que les propositions formulées aux négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale offrent une bonne base pour réaliser, sans tarder, un premier accord acceptable pour toutes les parties.

Il est, à nos yeux, nécessaire d'agir, dans un esprit constructif, à la Conférence du désarmement de Genève, en prenant en considération les propositions existantes, en vue de surmonter l'impasse où se trouvent les négociations et de réaliser des accords sur des questions telles que la prévention d'une guerre nucléaire, l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, la non-extension de la course aux armements à l'espace cosmique, l'interdiction de la production et du perfectionnement des armes chimiques et la destruction des stocks de pareilles armes.

Nous attachons une grande importance à la création de zones dénucléarisées dans différentes régions du monde, comme une composante importante de la politique du désarmement et de sécurité. C'est dans cet esprit que nous agissons pour la promotion d'une politique active visant à développer largement, au plan bilatéral et multilatéral, les relations avec tous les Etats des Balkans, à transformer cette

M. Andrei (Roumanie)

région en une zone de bon voisinage, de coopération et de paix, sans armes nucléaires et sans bases militaires étrangères. Nous soutenons, en même temps, l'établissement de telles zones dans le nord et le centre du continent, ainsi que dans d'autres régions du monde.

En vue d'arrêter la course aux armements, il s'impose d'agir conséquemment pour le gel et la réduction des budgets militaires. Il faut bien que l'on comprenne qu'au niveau où l'on est parvenu en matière d'armements, le problème de l'absence de l'équilibre ne se pose plus de quelque manière que ce soit. L'équilibre doit être construit non pas par de nouveaux armements et par de nouvelles dépenses militaires, mais par la réduction, au niveau le plus bas possible, de ceux qui existent et, en général, par l'élimination des armes nucléaires, des armes de destruction massive. Nous estimons qu'en vertu de la décision adoptée par la Commission des Nations Unies pour le désarmement, en 1985, nous pouvons, par des efforts conjugués, contribuer à l'accélération et à l'aboutissement du processus d'élaboration des principes ayant trait au gel et à la réduction des dépenses pour l'armement en vue de commencer des négociations concrètes pouvant conduire à des accords internationaux dans ce domaine.

L'arrêt de la course aux armements et le passage à la réduction des dépenses militaires pourraient créer les conditions qui permettraient d'allouer d'importants moyens financiers, matériels et humains, pour résoudre les graves problèmes affrontés par les pays en développement. Cela ne manquerait pas d'exercer une influence bénéfique sur toute l'économie mondiale, en favorisant l'essor de la coopération internationale et la stabilité économique et politique dans le monde entier.

Dans l'ensemble des mesures visant l'arrêt de la course aux armements et le passage au désarmement, nous considérons qu'il serait extrêmement important de faire cesser la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'utilisation abusive, sans aucun contrôle, de l'espace, qui constitue un patrimoine de l'humanité tout entière, constitue un grave danger pour les peuples. Aussi estimons-nous qu'il est nécessaire d'arrêter toute action tendant à utiliser l'espace cosmique à des fins militaires et de parvenir à une réglementation générale de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. La question de la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique devra trouver une solution adéquate dans le cadre du processus visant à intensifier la coopération mondiale

M. Andrei (Roumanie)

dans l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. C'est dans l'esprit de cette position de principe que nous appuyons les propositions de l'Union soviétique concernant l'utilisation pacifique de l'espace cosmique, y compris la convocation d'une conférence internationale et la création d'une organisation internationale à cet effet.

En partant de l'importance du désarmement nucléaire, du désarmement général et de la sauvegarde de la paix, le Président de la République socialiste de Roumanie a, une fois de plus, récemment lancé un appel aux responsables politiques et aux peuples du monde entier pour qu'ils unissent leurs efforts et agissent indépendamment de toutes différences de système social, de conceptions politiques, philosophiques ou religieuses et, avant qu'il ne soit trop tard, pour qu'ils freinent le cours dangereux des événements vers une catastrophe nucléaire, pour qu'ils sauvent l'humanité de la destruction, pour assurer à nos peuples, à toute l'humanité, le droit de se développer librement, d'utiliser les acquis de la science à des fins exclusivement pacifiques, pour le bien-être, la liberté, l'indépendance et le bonheur de chaque nation.

La Roumanie, qui se prononce résolument pour la relance de la politique de détente, estime qu'il faut tout mettre en oeuvre pour éteindre les conflits actuels et pour passer au règlement des problèmes litigieux entre Etats par la seule voie des négociations.

M. Andrei (Roumanie)

La Roumanie, conséquente avec elle-même, s'est prononcée et se prononce fermement en faveur d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés à l'issue de la guerre de 1967, sur la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat et sur la garantie de l'indépendance, de la souveraineté et de la sécurité de tous les Etats de la région. A cette fin, notre pays s'est prononcé et se prononce pour l'organisation d'une Conférence internationale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris de l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que de l'Union soviétique et des Etats-Unis et d'autres Etats pouvant apporter une contribution constructive à l'instauration de la paix dans cette zone. Nous estimons qu'il serait particulièrement important d'accroître le rôle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour satisfaire ce desideratum et de l'associer plus activement à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

L'aggravation de la situation au Liban suscite une profonde préoccupation. Nous nous prononçons pour une large réconciliation des forces politiques internes en vue d'assurer l'unité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

Nous exprimons en même temps notre inquiétude devant la poursuite de la guerre entre l'Iran et l'Iraq qui provoque, pour les deux peuples, d'énormes pertes humaines et matérielles, et nous nous prononçons pour la cessation immédiate des hostilités, pour le retrait des troupes, de part et d'autre, à l'intérieur des frontières existant avant l'éclatement du conflit et reconnues sur le plan international et pour l'amorce de négociations en vue du règlement pacifique des problèmes entre les deux Etats voisins. Tout cela serait dans l'intérêt des deux pays et des deux peuples, de la cause de la paix et de la stabilité dans cette région et dans le monde.

En ce qui concerne la question de Corée, la Roumanie réaffirme à cet égard sa solidarité et son appui actif à la position et aux initiatives de la République populaire démocratique de Corée, à ses efforts et à ses actions politiques et diplomatiques ayant pour but l'unification pacifique, démocratique et indépendante du pays.

M. Andrei (Roumanie)

La Roumanie appuie activement la lutte de libération des peuples tout comme leurs efforts visant la consolidation de l'indépendance nationale et l'élimination totale du colonialisme. Nous accordons, dans cet esprit, notre appui à la lutte menée par le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, pour accéder à l'indépendance, pour traduire dans les faits la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Nous condamnons sévèrement les nouvelles mesures répressives prises par les autorités de l'Afrique du Sud à l'encontre de la population de couleur de ce pays, les actes arrogants d'ingérence, d'intervention armée et d'agression perpétrés contre l'Angola et d'autres Etats voisins, et nous appuyons les propositions des pays africains visant à faire adopter par l'Organisation des Nations Unies des mesures énergiques en vue d'en finir définitivement avec la politique raciste d'apartheid.

D'une façon générale, et compte tenu des nombreux conflits actuels qui entretiennent et accroissent la gravité de la situation internationale, nous estimons qu'il est temps pour l'Organisation des Nations Unies de prendre, avec plus de détermination, de nouvelles mesures et initiatives en vue de résoudre ces conflits par des moyens pacifiques, par des négociations. C'est dans cet esprit que, sur instruction du Président de la République socialiste de Roumanie, nous proposons que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte un appel solennel qui serait adressé à tous les Etats engagés dans des conflits militaires pour qu'ils cessent immédiatement les combats et passent à la recherche de la solution des problèmes par la voie des négociations. En vue d'organiser de tels pourparlers, nous proposons que l'Assemblée générale demande au Conseil de sécurité de désigner des représentants spéciaux. Nous proposons par ailleurs l'adoption par tous les Etats d'un engagement solennel de respecter l'obligation de ne pas recourir à la force ou à la menace de la force, de ne s'immiscer d'aucune façon, dans les affaires intérieures d'autres Etats, et de résoudre les situations de conflit et de tension par la voie des négociations. L'adoption d'un pareil appel et d'un pareil engagement solennel témoignerait de la volonté politique de tous les Etats de respecter la Charte des Nations Unies et constituerait une contribution insigne à la politique visant à favoriser la détente, à améliorer la situation internationale, à renforcer la confiance entre les nations et à promouvoir le désarmement, l'indépendance, la coopération et la paix.

M. Andrei (Roumanie)

Le fait que l'économie mondiale continue d'être caractérisée par l'instabilité et par toute une série de phénomènes négatifs engendrés par la crise économique, dont les conséquences se font plus ou moins sentir dans tous les pays suscite une préoccupation profonde. La situation économique des pays en développement en est tout particulièrement affectée. Ces pays, dans leur grande majorité, se voient empêchés de développer leur économie et d'avancer dans la voie du progrès économique et social à cause de leur endettement extérieur et des taux d'intérêt extrêmement élevés auxquels ils doivent faire face ainsi que du protectionnisme croissant pratiqué sous différentes formes par les pays développés.

Comme on le sait, la Roumanie a déjà avancé une série de propositions à cet égard. La Roumanie, à l'instar de nombreux autres pays, estime qu'il est nécessaire d'entamer et d'organiser, au sein de l'Organisation des Nations Unies, des négociations véritables entre les pays en développement et les pays développés afin de trouver une solution globale aux problèmes du sous-développement, y compris celui de l'endettement des pays en développement. La Roumanie considère que, dans le cadre de ces négociations, on devrait aussi parvenir à se mettre d'accord sur un ensemble de principes et d'arrangements concernant la solution globale de la dette extérieure des pays en développement, conduisant à l'annulation de la dette pour les pays dont le revenu national s'élève jusqu'à 500 à 600 dollars par habitant, à une importante réduction de la dette pour les pays dont le revenu national s'élève jusqu'à 1 000 à 1 200 dollars par habitant, et à une réduction générale de 30 à 50 p. 100 de la dette pour tous les pays en développement; au rééchelonnement du solde de la dette à long terme et non, comme à présent, à moyen terme, et avec une période de grâce de trois à cinq ans; à l'établissement de plafonds raisonnables des taux d'intérêt, tout en déduisant de la dette restante les différences payées en plus ces dernières années; à un rééchelonnement conçu de manière que le service de la dette extérieure ne dépasse pas 10 à 15 p. 100 des recettes annuelles d'exportations; à la création, avec la contribution des pays développés, d'un fonds spécial permettant d'accorder aux pays en développement de nouveaux crédits à des taux d'intérêt raisonnables.

L'adoption de telles mesures à caractère d'urgence ainsi que l'exigence d'une refonte du système monétaire et financier international rendent nécessaire la convocation d'une conférence monétaire et financière internationale, comme l'ont

M. Andrei (Roumanie)

proposé les pays non alignés. Conçu à la lumière des conditions et des intérêts qui prévalaient il y a 40 ans et de l'expérience accumulée avant-guerre, ce système est devenu suranné à la suite des grandes mutations politiques et économiques intervenues dans le monde.

Il s'impose également de freiner les fortes tendances actuelles au protectionnisme. Notre pays se prononce fermement en faveur de l'idée que les pays développés assument l'engagement de ne pas introduire de nouvelles restrictions et d'adopter des mesures fermes en vue de la réduction et de l'élimination, selon un calendrier précis, de celles déjà pratiquées. En même temps, il est nécessaire que tous les Etats s'abstiennent d'adopter des restrictions et des sanctions économiques pour des raisons politiques ou d'autres motifs incompatibles avec les normes et les principes du droit international, aussi bien qu'avec les exigences de l'interdépendance économique des nations. A l'instar d'autres Etats, la Roumanie se prononce pour l'organisation de négociations commerciales multilatérales, en vue de réduire les tarifs douaniers et d'éliminer les barrières non tarifaires.

M. Andrei (Roumanie)

Il y a lieu de rappeler aussi que de nos jours, où une grandiose révolution scientifique et technique est en plein essor, les pays en développement se voient fermer presque tous les canaux d'accès à la technologie moderne. Trouver des modalités pour reprendre et intensifier le transfert de technologie vers les pays en développement et élargir l'accès de ces pays aux conquêtes de la science et de la technique, seraient leur permettre d'accélérer la mise en valeur de leur potentiel économique et, implicitement, d'élargir, au profit de tous, leur participation au circuit économique mondial.

L'approfondissement des décalages entre l'évolution économique et les perspectives des pays développés d'une part, et celles des pays en développement d'autre part, rend encore plus impérieuse la nécessité d'agir résolument pour endiguer le racolage des spécialistes. L'Assemblée générale est appelée non seulement à maintenir cette question à l'attention de l'opinion publique, mais à intensifier son activité en vue de créer un cadre de coopération internationale destiné à prévenir les conséquences nuisibles de l'exode de personnel qualifié des pays en développement.

Il est évident que pour asseoir les relations économiques internationales sur des bases nouvelles, saines et fécondes et pour éliminer l'instabilité qui caractérise ces relations, il faudrait opérer des changements radicaux et fondamentaux tendant à l'élimination du sous-développement et à l'instauration d'un nouvel ordre économique international conforme aux exigences du progrès dans le monde contemporain. Les intérêts vitaux présents et à long terme de tous les peuples des pays développés et en développement réclament impérieusement de renoncer aux positions égoïstes, de passer au règlement de ces graves problèmes, tant qu'il est encore possible de les maîtriser et de les résoudre par des pourparlers, de renouer d'urgence le dialogue entre les pays développés et les pays en développement, de mener ce dialogue dans un esprit constructif et productif, dans toutes les instances de négociation et, surtout, de lancer les négociations globales. Dans la même direction, la Roumanie s'est prononcée et se prononce pour une conférence au sommet des pays en développement chargée de discuter les moyens de renforcer leur coopération et d'élaborer une stratégie commune pour leurs négociations avec les pays développés.

On ne peut vraiment dépasser la crise économique mondiale et assurer une relance durable et de grande envergure, ainsi que la stabilité de la situation

M. Andrei (Roumanie)

économique dans le monde sans avoir résolu les problèmes de sous-développement dans toute leur complexité. Le passage effectif à des pourparlers pour réaliser des relations nouvelles de coopération internationale, fondées sur l'égalité, l'équité et l'avantage réciproque, constitue une nécessité impérieuse, une preuve de la capacité des Etats de résoudre ce problème fondamental de la vie contemporaine, de jeter les fondements d'un progrès généralisé et soutenu, en concordance avec les besoins et les immenses possibilités du monde où nous vivons et avec les exigences de la stabilité économique et politique internationale.

Les jeunes représentent actuellement dans le monde une gigantesque force sociale du progrès et de la paix qui doit dire résolument son mot sur tous les grands thèmes de la vie internationale. Ils doivent, avant tout, agir en étroite unité, aux côtés de leurs peuples, des forces démocratiques avancées de tous les pays, pour freiner la course aux armements, réaliser le désarmement et, en premier lieu, le désarmement nucléaire, pour défendre et consolider la paix.

En tant qu'artisans du monde de demain, les jeunes ont grandement intérêt à participer activement et de façon responsable au débat et à la solution de tous les problèmes dont dépend leur avenir de paix, de progrès et de bien-être. Les questions ayant trait à l'élimination des iniquités sociales, à la garantie des droits fondamentaux au travail, à l'instruction, à la culture et à l'éducation, sont étroitement liées à la vie et à l'affirmation de la jeunesse dans la société.

La Roumanie apprécie hautement la proclamation par l'Organisation des Nations Unies de l'Année internationale de la jeunesse sous la devise "Participation, développement, paix", événement aux profondes significations pour le présent et l'avenir des jeunes générations dans le monde.

Nous devons faire en sorte que l'Année internationale de la jeunesse constitue un facteur important d'union de la jeunesse du monde entier, pour défendre et exercer son droit fondamental à se forger une vie libre et heureuse, à s'épanouir dans un climat de vraie sécurité, de coopération et de paix.

Nous exprimons la conviction qu'une participation large et représentative à la Conférence mondiale des Nations Unies pour l'Année internationale de la jeunesse au cours de la présente session de l'Assemblée générale permettra de débattre du fond même des grands problèmes de la jeune génération et d'adopter, approuver et mettre en oeuvre les lignes directrices pour les programmes d'avenir consacrés à la jeunesse, élaborées par le Comité consultatif des Nations Unies pour l'Année internationale de la jeunesse.

M. Andrei (Roumanie)

Nous allons célébrer, au cours de cette session, le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, événement d'une si grande portée dans la vie internationale. Au long de ses quatre décennies d'existence, l'Organisation des Nations Unies, réunissant la presque totalité des pays du monde, a contribué à assurer le climat nécessaire à la coexistence pacifique, au maintien du dialogue entre Etats aux fins de sauvegarder la paix.

Cet anniversaire fournit une bonne occasion de procéder à une évaluation réaliste des activités de l'Organisation et d'identifier de nouvelles voies et mesures concrètes à même d'accroître son rôle et sa contribution à la solution des problèmes cardinaux de l'humanité.

L'accroissement de l'apport de tous les Etats au débat et à la solution des problèmes qui préoccupent l'humanité est un trait essentiel de la vie politique contemporaine. On voit s'affirmer de plus en plus sur la scène mondiale des pays petits et moyens, des pays non alignés, des pays en développement qui portent un intérêt vital à une politique de coopération, d'indépendance et de paix. On peut dire qu'à l'époque actuelle, chaque Etat, chaque nation, qu'ils soient grands ou petits, portent leur part de responsabilité pour le sort de la paix et de la civilisation et ont le devoir d'apporter leur contribution à la cause de la paix, de la détente et de la coopération entre les peuples.

L'Organisation des Nations Unies doit refléter fidèlement les réalités du monde d'aujourd'hui et représenter vraiment un forum de toute la communauté internationale. Elle doit fournir le cadre nécessaire pour que tous les Etats puissent dire, sur un pied de parfaite égalité, leur mot et décider des destinées de l'Organisation et de la paix dans le monde.

Il apparaît, de ce fait, nécessaire de perfectionner l'activité de l'Organisation des Nations Unies et des autres organismes internationaux, dans le sens d'une plus grande démocratisation de ceux-ci.

La Roumanie a présenté, au fil des années, des propositions concrètes concernant les orientations fondamentales de l'activités de l'Organisation des Nations Unies. Elle a, avec d'autres pays, entrepris une série d'initiatives visant à accroître la contribution de l'Organisation à la solution des problèmes internationaux actuels et à renforcer sa capacité d'action, en concordance avec les exigences de la paix et de la sécurité des peuples.

M. Andrei (Roumanie)

Nous continuons d'attacher la plus haute importance à l'amélioration des mécanismes de l'Organisation des Nations Unies en matière de règlement pacifique des conflits, dans le cadre des possibilités offertes par la Charte des Nations Unies. La Roumanie a avancé, dans l'esprit de la Déclaration sur le règlement pacifique des différends internationaux, adoptée par l'Assemblée générale en 1982, la proposition de créer, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, une commission de bons offices, médiation et conciliation, proposition qui a fait, cette année, l'objet d'un examen approfondi au sein du Comité spécial de la Charte et du raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais préciser que cette proposition ne vise pas à créer de nouvelles structures, mais à définir, en plein accord avec l'esprit et les dispositions de la Charte, avec les fonctions des principaux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, une procédure dans le cadre de l'Organisation qui soit en permanence à la disposition des Etats et des organes de l'Organisation des Nations Unies et en vertu de laquelle les pays intéressés puissent, à tout moment, recourir à une commission de bons offices, médiation et conciliation en vue de régler par des voies politiques les situations conflictuelles.

M. Andrei (Roumanie)

La Roumanie estime que pour renforcer la paix, la sécurité et la coopération entre nations, il serait particulièrement important de développer et de consolider des relations de bon voisinage entre Etats, question qui se trouve à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale sur une proposition de notre pays. Nous sommes d'avis qu'au stade où en sont arrivés les débats sur cette question, il est nécessaire de procéder, dans un cadre à déterminer sans délai, à l'identification et à l'éclaircissement des éléments du bon voisinage, en vue de l'élaboration d'un document international de notre Organisation.

A notre avis, dans l'ensemble des préoccupations visant le renforcement de l'Organisation des Nations Unies, le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation peut jouer un rôle très important et très utile. Ce comité pourrait, croyons-nous, être utilisé beaucoup plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à présent, en vue d'examiner et d'adopter des mesures effectives visant à renforcer la capacité d'action de l'Organisation.

En réaffirmant, à cette occasion aussi, le profond attachement de la Roumanie à l'Organisation des Nations Unies et aux buts et aux principes de la Charte, adoptée il y a quatre décennies, la délégation roumaine agira fermement, dans l'esprit du mandat qui lui a été confié par le Président de la République et en étroite coopération avec les délégations des autres Etats, pour contribuer au succès de la présente session, afin que celle-ci puisse aider à réaliser un tournant dans la vie internationale, en passant de la tension et de l'affrontement à la détente et au désarmement, à une politique de large coopération et de bonne entente entre les Etats, afin que triomphent la raison et la paix sur notre planète.

M. AZIZ (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous adresser mes rélicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. J'ai la certitude que votre compétence et votre longue expérience diplomatique des Nations Unies sont la garantie que nous obtiendrons des résultats positifs au cours de cette session historique. Nous en sommes d'autant plus heureux que vous êtes, Monsieur le Président, le représentant d'un pays avec lequel le monde arabe a depuis très longtemps des liens d'amitié et des relations culturelles. La délégation iraquienne vous renouvelle l'assurance de sa coopération pour la réussite de votre mission.

Nous tenons à saisir cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'expression de notre confiance et nos

M. Aziz (Iraq)

remerciements pour les efforts inlassables qu'il déploie dans l'accomplissement des tâches des Nations Unies.

Cette session commémorative de l'Assemblée générale revêt une importance historique en ce qu'elle offre une occasion d'examiner le trajet parcouru par l'Organisation depuis sa création. Si nous avons pris l'habitude de venir, tous les ans, exposer à la tribune de cette assemblée nos vues sur les importantes questions dont nous sommes saisis, il est de notre devoir, cette année en particulier, de considérer les faits avec plus de réalisme et de sincérité, afin de préserver les principes sur lesquels cette organisation a été fondée. Le plus important de ces principes est celui du maintien de la paix, qui garantit aux peuples le droit à la souveraineté, à la sécurité et à la dignité, sans lesquelles la justice dans le monde ferait place au chaos et à la destruction.

Mon pays et les pays de la région à laquelle nous appartenons se trouvent plus que toute autre partie du monde exposés à l'agression. C'est pourquoi, ils ont un plus grand besoin que quiconque de paix et de stabilité et du respect des principes sur lesquels notre Organisation a été fondée il y a 40 ans.

Dans notre région, il y a deux régimes dont le but primordial est l'expansion au détriment des voisins, et de se livrer sans scrupule à l'agression. Ces deux régimes, l'entité sioniste et le régime iranien, sont ceux qui méprisent le plus l'Organisation des Nations Unies et violent le plus sa Charte.

Notre Organisation s'est montrée jusqu'ici incapable d'imposer à ces régimes le respect de sa Charte et des principes sur lesquels elle repose, principes en lesquels l'humanité civilisée tout entière croit.

L'Organisation des Nations Unies connaît bien les faits relatifs à l'agression iranienne contre mon pays. Les représentants de l'Iraq ont fourni des éclaircissements suffisants détaillés sur ces faits et ont exposé en détail la position de l'Iraq depuis le début de l'agression de l'Iran contre mon pays, il y a plus de cinq ans. Cette agression préoccupe au plus haut point l'Organisation des Nations Unies. Le fait le plus révélateur dans cette agression est l'objectif non déguisé de l'Iran : renverser le système politique et social en Iraq et dans tous les autres pays de la région afin de leur imposer par la force et le terrorisme son propre régime barbare. Cette politique bizarre que le régime iranien s'obstine à suivre contre l'Iraq et contre d'autres pays constitue en fait la raison principale de l'agression persistante de l'Iran et la cause des dangers et perturbations qui menacent notre région.

M. Aziz (Iraq)

Malgré les efforts qu'ont déployés l'Iraq et les autres pays de la région pour établir avec le régime iranien des relations normales de bon voisinage fondées sur le respect mutuel et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, ce régime s'est obstiné à fomenter des troubles et à poursuivre sa politique expansionniste dans la région. Le régime iranien a déclenché son agression armée contre l'Iraq en soumettant les villes frontalières et leur population à un bombardement d'artillerie lourde, préparant ainsi son invasion de l'Iraq afin d'occuper ses territoires par la force.

Face à ce danger imminent, l'Iraq s'est vu obligé de défendre sa souveraineté et sa sécurité. L'Organisation des Nations Unies s'efforce depuis de résoudre le différend, conformément à la Charte et par tous les moyens dont elle dispose. La résolution 479 (1980) du Conseil de sécurité, la première adoptée en la matière, invite les parties à mettre fin aux hostilités et à engager des négociations pacifiques pour résoudre leur différend. Mais alors que l'Iran a rejeté cette résolution, l'Iraq non seulement l'a acceptée mais a également accepté sincèrement la juridiction de l'Organisation dans ce différend, ainsi que toutes autres résolutions demandant aux parties de régler le différend par des moyens pacifiques conformément à la Charte. L'Iraq a également accepté la juridiction d'autres organisations internationales, telles que l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés. Le régime iranien, pour sa part, a rejeté toutes les résolutions adoptées jusqu'à ce jour par toutes les organisations internationales. L'Iran, quant à lui, a essayé d'imposer des conditions préalables à la cessation de la guerre, conditions qui étaient aussi ridicules que contraires aux principes du droit international et aux principes régissant les relations internationales. Ces conditions préalables révèlent non seulement le caractère étrange du régime iranien, mais également ses intentions expansionnistes et agressives.

M. Aziz (Iraq)

Lorsque pour tenter de résoudre certains problèmes relatifs au conflit, des efforts ont été entrepris sur le plan international afin de réduire les effets de la guerre, l'Iraq y a coopéré en toute sincérité dans l'espoir de voir une paix s'instaurer pas à pas. La réponse du régime iranien à ces efforts n'avait sans aucun doute d'autre but que de gagner du temps pour pouvoir prolonger la guerre et réaliser ainsi son rêve démentiel de dominer l'Iraq et les autres pays de la région.

Nous connaissons tous les allégations sans fondement qui ont été avancées par le régime iranien barbare au cours de sa campagne mensongère sur certains problèmes relatifs à l'agression qu'il a lancée et qu'il s'obstine à prolonger.

Pour ce qui est des bombardements auxquels a été soumise la population civile, je n'ai pas besoin de décrire en détail la situation, car ces faits ont été suffisamment documentés. Il est inutile de dire comment, le 4 septembre 1980, le régime iranien a commencé à bombarder les villes et les centres de populations civiles iraqiens et comment il a continué depuis à le faire chaque fois qu'un des ses avions militaires pouvait pénétrer dans l'espace aérien de l'Iraq. Chose importante, le Président de la République d'Iraq, Saddam Hussein, a proposé le 27 juin 1983 que les deux pays signent un accord spécial sous les auspices des Nations Unies pour protéger les cibles civiles contre toutes nouvelles attaques. Mais l'Iran a rejeté cette proposition et il en a été fait état dans un paragraphe spécial de la résolution 540 (1983) du Conseil de sécurité, rejetée également par l'Iran. Ce n'est qu'après que l'Iraq eut repoussé et fait échouer la grande offensive lancée par l'Iran en février 1984 contre son secteur méridional que le régime iranien a commencé à manifester son intérêt pour la question et a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'intervenir.

Une initiative du Secrétaire général a permis la signature de l'accord du 12 juin 1984, selon lequel les deux parties s'engageaient à s'abstenir de toute attaque délibérée contre les populations civiles. Malgré son engagement, le régime iranien a ignoré cet accord et a transformé ces villes et villages frontaliers en zone de concentration militaire. L'Iraq a lancé une mise en garde contre cette situation dans une lettre du 27 juin 1984 (document S/16649). Dans cette lettre, je demandais qu'un nombre suffisant d'observateurs soient envoyés dans la région pour vérifier l'application de cet accord. Le régime iranien a d'abord rejeté cette idée pour finalement permettre à une autre équipe d'observateurs de se rendre à Téhéran sans toutefois les laisser procéder à une inspection dans les zones qui faisaient l'objet de l'accord.

M. Aziz (Iraq)

Par la suite, nous avons commencé à entendre des plaintes de la part de l'Iran contre de prétendues violations de l'accord par l'Iraq. Le Président de l'Iran a même publié une déclaration le 8 février 1985, dans laquelle il menaçait de bombarder la ville de Bassorah et avertissait les habitants de quitter la ville (document S/16848). Le même avertissement a été répété le 4 mars 1985, donnant aux habitants de Bassorah 12 heures seulement pour quitter la ville. En réponse à des représailles à une sortie effectuée par les avions irakiens contre une usine se trouvant dans la banlieue d'Ahwaz, zone non couverte par l'accord, une nouvelle violation de l'accord s'est produite au moment même où nous étions en train de négocier au Conseil de sécurité, ici à New York, un échange de prisonniers de guerre dans l'espoir de trouver une solution à leur triste sort.

Les Iraniens ont mis leur menace à exécution. Bassorah, ainsi que d'autres villes irakiennes, a été soumise à un bombardement sévère. Mais ce n'était qu'un prélude à une plus vaste et plus cruelle offensive contre le secteur sud de l'Iraq. Cette offensive, qui a commencé le 12 mars 1985, avait pour but l'occupation de l'Iraq du sud et l'instauration d'un régime fantoche. L'offensive a été lancée malgré un appel lancé trois jours auparavant seulement par le Secrétaire général, dans lequel il demandait aux deux parties de s'abstenir de bombarder les villes. Notre réponse positive a été communiquée tout de suite au Secrétaire général. L'Iraq lui a fait savoir qu'il était tout à fait prêt à participer aux négociations entreprises sous ses auspices pour adopter des mesures efficaces afin que l'accord du 12 juin ne puisse pas être exploité à des fins militaires.

Cela laisse-t-il encore des doutes quant aux intentions réelles de l'Iran? Le régime iranien a consenti à cet accord simplement pour détourner l'attention et neutraliser les attaques aériennes de l'Iraq contre les concentrations militaires de l'Iran.

Mais examinons rapidement aussi la question des attaques contre les navires. En 1983, l'Iraq a demandé que des mesures sérieuses soient prises pour assurer la sécurité et la stabilité dans le golfe Arabique et pour garantir la libre navigation à tous les Etats, qu'ils appartiennent ou non à la région du Golfe.

Cette proposition a été accueillie avec satisfaction par les Etats du Conseil de coopération du Golfe et par tous ceux qui souhaitaient voir la sécurité et la

M. Aziz (Iraq)

stabilité régner dans notre région et dans le monde entier. L'esprit de cette proposition s'est reflété aussi dans les principes juridiques et politiques énoncés dans la résolution 540 (1983) du Conseil de sécurité, du 31 octobre 1983.

Cette résolution a pour but de préserver les intérêts de tous les Etats du golfe Arabe ainsi que de tous les membres de la communauté internationale dans le domaine de la navigation et du commerce international.

Bien que cette résolution n'ait prévu qu'une cessation partielle des hostilités entre les deux pays et qu'elle ait peut-être contribué ainsi à prolonger la guerre, l'Iraq l'a accueillie avec satisfaction ainsi que les membres du Conseil de coopération du Golfe. Mais le régime iranien a rejeté la résolution et ignoré tous les efforts déployés par la communauté internationale qui essayait de justifier ce rejet, comme geste de courtoisie envers l'Iran, afin de l'amener à accepter un engagement réaliste à appliquer cette résolution.

Les Iraniens ont rejeté toutes ces résolutions parce qu'ils préparaient une nouvelle offensive contre Bassorah, qui a été lancée en février 1984.

Mais après l'échec de cette offensive et la destruction de leurs forces et après que leurs ports eurent été bloqués, en réaction à un blocus qu'ils avaient eux-mêmes imposé à nos ports depuis le début de la guerre, les Iraniens ont commencé à sentir la gravité de la situation.

M. Aziz (Iraq)

C'est d'ailleurs à ce moment seulement que l'Iran a commencé à se plaindre de la menace à la navigation dans la région du Golfe et à demander à la communauté internationale d'appliquer le droit international. Mais au lieu d'adopter une attitude prudente face à la situation et d'accepter la résolution 540 (1983), qui est à la fois sage et équilibrée, le régime iranien a eu recours à des attaques contre des navires appartenant aux Etats arabes du Golfe qui ne sont pas parties au conflit armé. Ce comportement iranien visait à forcer ces pays à faire pression sur l'Iraq et l'amener à mettre fin au blocus imposé aux ports iraniens.

La résolution 552 (1984) du Conseil de sécurité concernait d'ailleurs ces attaques, mais l'Iran a encore une fois refusé cette résolution, comme du reste toute les autres tentatives de créer un équilibre susceptible de sauvegarder les intérêts nationaux, régionaux et internationaux en matière de navigation et de commerce, de même que pour résoudre le conflit. L'Iran est même allé encore plus loin dans sa campagne de falsification des faits et dans sa pratique de la piraterie et du terrorisme contre les pays de la région.

La raison pour laquelle l'Iran a rejeté cette résolution est la même que celle qui l'avait conduit à rejeter la résolution 540 (1983) : il préparait une offensive, en l'occurrence celle de mars 1985, visant l'occupation de la ville de Bassorah pour y installer un régime fantoche.

Cette fois encore, lorsque l'offensive a été repoussée par nos forces armées, l'Iran a recommencé à invoquer le droit international sous prétexte de vouloir protéger la liberté de navigation.

Il faut rappeler que le régime iranien ne voit dans la liberté de navigation, aux termes du droit international, qu'un slogan pour servir ses visées militaires car ce régime n'a cessé ni d'attaquer les navires appartenant à des parties neutres, ni de pratiquer la piraterie maritime. Depuis 1984, par exemple, l'Iran a effectué 19 raids aériens contre des navires neutres. De plus, au début de cette année, l'Iran a commis quatre actes de piraterie.

Les raids aériens et les actes de piraterie n'ont pas été dirigés contre les seuls navires arabes. Ils ont été entrepris contre des navires indiens, espagnols, grecs, de Corée du Sud, libériens, panaméens, d'Allemagne de l'Ouest, britanniques et belges, sans parler des navires koweïtiens et saoudiens.

M. Aziz (Iraq)

Considérons un instant le drame des prisonniers de guerre. Le régime iranien a, dès le début du conflit, agi avec les prisonniers de guerre en se basant sur des considérations politiques dictées par ses visées expansionnistes contre l'Iraq. Ce régime a délibérément tué les prisonniers de guerre qui ont refusé de se soumettre à sa volonté. Il a par ailleurs introduit parmi les prisonniers de guerre iraqiens des éléments iraniens qui vivaient auparavant en Iraq, recourant ainsi au terrorisme et à la répression psychologique et physique pour détourner ces prisonniers de leur loyauté patriotique.

Ces pratiques sont allés si loin que le Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a dit dans son communiqué du 23 novembre 1984 que les prisonniers de guerre iraqiens n'avaient d'autre choix que la trahison ou la mort. Le CICR a eu tant de problèmes en Iran qu'il a dû y interrompre ses activités.

Lorsque le rapport de la mission envoyée par le Secrétaire général de l'ONU pour examiner la situation des prisonniers de guerre a été publié, une séance du Conseil de sécurité a été convoquée - c'était le 4 mars 1985 - pour discuter de la question. Nous étions présents, bien entendu, mais l'Iran brillait par son absence. Le régime iranien, fidèle à son habitude, se préparait alors à une nouvelle attaque massive : celle déclenchée en mars 1985.

Aussitôt cette offensive repoussée, le régime iranien a recommencé à faire semblant de s'occuper de la question des prisonniers de guerre. Il a proposé des solutions partielles à leur drame affreux, repoussant la proposition iraquienne d'un règlement global pour mettre définitivement un terme à ce drame. J'ai transmis cette proposition au Secrétaire général dans ma lettre du 9 mars 1985 (document S/17021).

Si le régime iranien possédait vraiment les qualités humaines qu'il s'attribue, il ne serait pas allé aussi loin dans le mensonge à propos du traitement des prisonniers de guerre et il aurait cessé ses actes criminels contre les prisonniers de guerre iraqiens.

Comme je l'ai dit au Conseil de sécurité, l'Iran ne traite pas le drame des prisonniers de guerre comme une question humanitaire; il s'en sert plutôt comme d'un atout politique grâce auquel il pourra réaliser son rêve de renverser le Gouvernement iraquien.

M. Aziz (Iraq)

Lorsque, de temps à autre, l'Iran lance des appels à la communauté internationale pour que soit respecté le droit international, il faut y voir une tentative d'imposer sa propagande et sa propre version des faits. Ce que l'on dit de l'attitude du régime iranien en ce qui concerne le bombardement d'objectifs civils, l'attaque de navires et le traitement des prisonniers de guerre est valable aussi pour les autres questions concernant ce conflit - qu'il a provoqué -, comme la question de la navigation aérienne et celle des armes chimiques.

Le dénominateur commun dans tous les cas, pour ce qui est du comportement de l'Iran, c'est le fait que ce régime se montre sélectif et ne pense qu'à servir ses propres intérêts dès qu'il s'agit d'interpréter la Charte des Nations Unies et le droit international. L'Iran choisit les dispositions qui lui semblent correspondre à ses intérêts immédiats et à ses plans lui permettant de poursuivre la guerre, tandis qu'il rejette celles qui appellent à la paix, à la justice, au respect de la souveraineté, au bon voisinage, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres de même que celles qui condamnent les notions d'hégémonie, de tutelle, de violence, de terrorisme et d'agression.

Si le régime iranien avait vraiment à coeur le respect du droit international, il n'aurait même pas utilisé ce slogan de "la guerre propre". Il n'aurait pas persisté dans ses offensives d'envergure ou limitées contre l'Iraq, offensives dont chacune se solde pour lui par d'énormes pertes humaines et matérielles.

Les grandes offensives iraniennes pour la période allant de septembre 1984 à septembre 1985 sont au nombre de deux dans le secteur nord et une dans le secteur centre et sud. Pendant la même période, l'Iran a lancé une attaque dans le secteur centre et onze attaques dans le secteur sud. Chacune de ces attaques s'est soldée par une grande défaite pour l'Iran qui a subi d'énormes pertes humaines et matérielles sans pour cela réaliser ses rêves.

L'obstination iranienne, qui veut poursuivre la guerre pour mener à bien ses visées expansionnistes, et son interprétation sélective et opportuniste des conventions et chartes internationales, ne sont qu'une tentative de masquer l'échec de la théorie de la paix à petits pas et de minimiser les conséquences du conflit entre les deux pays.

M. Aziz (Iraq)

Bien que nous sachions ce qu'il faut penser de cette théorie - car nous connaissons les véritables intentions du régime iranien - nous avons tout de même composé avec elle pour prouver au monde entier que nous demandons une paix juste et honorable, une paix fondée sur la base de la Charte et du droit international pour ce qui est de la souveraineté, de l'indépendance, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, du rejet des politiques d'hégémonie, de la tutelle, de la force et de l'agression.

M. Aziz (Iraq)

Pour cette raison, et à la lumière de l'expérience amère que nous avons faite avec le régime iranien, qui se nourrit d'idées totalement étrangères à celles de notre époque et contraires aux règles et pratiques des relations internationales contemporaines, il faut absolument faire preuve d'une grande circonspection à l'égard de tels efforts qui tendraient à apporter des solutions partielles aux problèmes relatifs au conflit. Cette méthode n'a réussi qu'à permettre au régime iranien de prolonger la guerre depuis plus de cinq ans. La paix est une et indivisible, et si nous voulons l'instaurer, nous devons déployer de meilleurs efforts afin qu'elle le soit de façon complète, conformément à un programme pratique qui ne laisse aucune place à l'exploitation.

Telle est la position dont j'ai fait part au Secrétariat en date du 16 mars 1985, dans le document S/17037, et qui a servi de base aux négociations que nous avons menées avec le Secrétaire général à New York le 24 mars, lorsqu'il a proposé son programme en huit points aux deux pays, tout comme les 8 et 9 avril, lorsqu'il s'est rendu dans notre capitale. C'est également la position exprimée par le président Saddam Hussein dans sa lettre au peuple iranien du 14 juin 1985.

Il convient de s'arrêter un peu ici et de se rappeler le contenu du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (document S/17097) après son voyage en Iran et en Iraq. Dans ce rapport, le Secrétaire général indiquait que, bien que les consultations avec les deux parties n'aient pas réussi à réduire le fossé existant entre elles, "il existait une base réelle pour poursuivre les efforts en vue de progresser vers la paix". Il exprimait également la conviction que la première mesure à prendre pour avancer sur le chemin de la paix serait pour le Conseil de sécurité d'inviter les deux parties à assister à une réunion au cours de laquelle serait repris l'examen de tous les aspects du conflit. Telles étaient les suggestions du Secrétaire général dans son rapport.

En fait, que s'est-il passé? Les membres du Conseil de sécurité ont jugé que la meilleure manière d'amener le régime iranien à la table du Conseil serait par l'apaisement. Nous en arrivons ainsi à la déclaration du Conseil du 25 avril, par laquelle il renouvelait son appel précédent en vue de faire cesser les hostilités, contenu dans sa déclaration du 15 mars. Quel en a été le résultat? Les dirigeants iraniens ont annoncé que la déclaration du 25 avril était toujours insuffisante et que toute réponse positive de leur part restait subordonnée à la mise en oeuvre de leurs ridicules conditions préalables qui sont en opposition avec la Charte des Nations Unies et le droit international.

M. Aziz (Iraq)

Ainsi, cette logique d'apaisement avait entravé une saine application des principes de la Charte et du droit international et allégé la pression internationale sur l'agresseur, lui permettant ainsi pratiquement de poursuivre son agression. L'apaisement et la courtoisie ne sont pas payants envers les régimes expansionnistes et agressifs. Ils ne servent pas non plus les objectifs de la paix, de la sécurité et de la stabilité, car de tels régimes peuvent interpréter l'apaisement comme le signe que l'on accepte de fermer les yeux sur leurs pratiques criminelles et les violations des règles des relations internationales et peuvent ainsi être encouragés à poursuivre leur politique d'agression, de sabotage et de terrorisme.

La question palestinienne, y compris les droits du peuple arabe palestinien, est l'un des plus importants problèmes qui se posent aux Nations Unies depuis leur création. Alors que la tragédie de ce peuple dispersé garde tout son caractère d'urgence, les Arabes de Palestine sont soumis de façon répétée au massacre et à l'extermination. Le but a toujours été d'éliminer l'héritage de ce peuple, son identité et son existence même. Les Palestiniens continuent de subir les traitements les plus inhumains de la part de leurs oppresseurs sionistes, dont les mesures de caractère raciste comprennent non seulement l'expulsion, la dispersion, la confiscation des biens, etc., mais également l'établissement de colonies de peuplement sionistes sur les terres arabes.

Nous appuyons la lutte de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en faveur de la restauration de ses droits inaliénables. Nous appuyons également énergiquement la lutte politique et non politique menée par l'OLP afin d'obtenir les droits légitimes du peuple arabe palestinien.

Les violations flagrantes et les actes d'agression que la nation arabe a subis au cours des 10 dernières années ont révélé la mesure dans laquelle les buts politiques des régimes racistes de la région se rencontrent. Le raid sioniste contre les installations nucléaires pacifiques d'Iraq en 1981, le premier de son genre, a été synchronisé et conduit en pleine harmonie avec une guerre d'agression que les dirigeants de l'Iran persistent à lancer et à intensifier contre notre pays. Ceci souligne l'étendue de la collaboration entre les régimes de Téhéran et de Tel Aviv dans l'exécution de leurs plans criminels contre l'Iraq et la nation arabe. Le principal objectif de ces plans est de priver la nation arabe de ses

M. Aziz (Iraq)

chances de progrès et de prospérité et de l'empêcher d'occuper la place qui est la sienne parmi les nations civilisées. Ils visent également au démembrement de cette nation en mini-Etats et en factions en guerre. La destruction en cours et la fragmentation du Liban, en démontrant l'étendue des dommages que les efforts combinés que ces deux régimes agressifs peuvent provoquer, appellent la prise de mesures immédiates en vue de protéger cet Etat du partage et d'une désintégration totale et d'y restaurer la paix, la stabilité et l'unité dont il jouissait par le passé.

En cette occasion historique pour les Nations Unies, il semble plus important que jamais que nous ne limitions pas nos efforts à faire des déclarations et des interventions, qui ont déjà été produites en trop grand nombre. L'avenir de cette organisation et la crédibilité quant à la résolution de ses membres de la défendre, de la protéger et de l'améliorer en faveur de la paix, résident avant tout dans notre volonté de passer des paroles aux actes. Pour y réussir, des mesures pratiques et efficaces sont nécessaires.

Il convient de rappeler également l'importante question soulevée par le Secrétaire général dans son rapport annuel, question qu'il décrit comme étant moins celle de l'avenir de l'Organisation que celle de l'avenir de l'humanité et de notre planète, ainsi que du rôle que l'ONU peut y jouer. Le Secrétaire général suggère dans son rapport que le Conseil de sécurité fasse, dans le proche avenir, un effort résolu et concerté pour résoudre un ou deux des problèmes majeurs dont il est saisi, en utilisant plus pleinement les possibilités d'intervention que lui donne la Charte.

M. Aziz (Iraq)

Nous lançons un appel aux Nations Unies en général et au Conseil de sécurité en particulier pour qu'ils parviennent à un règlement global du conflit entre l'Iraq et l'Iran, assurant la paix et la justice, par l'exercice des pouvoirs conférés au Conseil par la Charte. Le Conseil est investi d'une responsabilité spéciale en ce sens qu'il doit s'élever au-dessus des intérêts étroits et partiels et envisager les problèmes sous l'angle des intérêts internationaux communs. Ces intérêts communs ne peuvent exister tant qu'une des parties au conflit prend une position agressive en insistant sur la guerre et en rejetant la paix. Ceci est bien entendu la position à la fois des régimes iranien et sioniste qui ont ignoré et ridiculisé diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. De même que le régime iranien continue ses agressions contre l'Iraq et persiste à refuser toutes les propositions en faveur d'une paix juste et honorable, le régime sioniste poursuit sa politique d'agression, de répression et de discrimination raciale contre le peuple arabe de Palestine.

Sans cette action et sans les moyens efficaces de traiter les problèmes, l'Organisation des Nations Unies demeurera une tribune de lamentations, incapable de se montrer à la hauteur des objectifs de leurs fondateurs, qui étaient d'avoir un organe international grâce auquel on pourrait sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

Compte tenu de notre rejet catégorique de toutes formes de discrimination raciale, nous réitérons ici notre plein appui et notre solidarité au peuple de Namibie dans sa lutte pour la liberté et l'indépendance sous la direction de la SWAPO, son seul représentant légitime. Nous condamnons également la politique raciste du régime de Pretoria contre le peuple en lutte de la Namibie et de l'Afrique du Sud. Nous réaffirmons le droit de ces peuples à la liberté, à l'indépendance et à une vie libre et digne.

La quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a lieu à un moment où la situation économique internationale demeure dans un état critique. Malgré de rares signes d'amélioration dans certains pays industrialisés, il est à craindre que la récession actuelle mène à une dégradation de la structure économique avec les effets néfastes que cela pourrait entraîner sur l'économie des pays en développement.

Le fait que la crise économique actuelle persiste depuis si longtemps montre bien qu'il ne s'agit pas seulement d'un phénomène cyclique temporaire mais bien du résultat de déséquilibres profonds, d'une mauvaise adaptation structurelle économique et de l'absence de justice dans les relations économiques internationales.

M. Aziz (Iraq)

La crise économique actuelle et ses conséquences négatives ont également entraîné l'écroulement des méthodes classiques de coopération dans le domaine du développement. Par ailleurs, les conférences internationales successives qui ont eu lieu ont été vouées à l'échec ou ont des résultats décevants. L'initiative visant à reprendre des négociations globales demeurent au point mort et les efforts faits pour freiner la dégradation du commerce international n'ont pas progressé. A tout cela s'ajoute une tendance croissante à fracturer le consensus international général sur le développement.

L'Iraq réaffirme son attachement aux négociations globales, conformément à la résolution 138/34 de l'Assemblée générale et souhaite également exprimer sa conviction que les négociations internationales représentent toujours la méthode la plus complète permettant à la communauté internationale de restructurer les relations économiques internationales, de développer les économies des pays en développement et de renforcer la coopération économique multilatérale.

Nous espérons sincèrement, alors que nous commémorons le quarantième anniversaire des Nations Unies, que nous réussirons à trouver le moyen de faire des progrès réels dans ce domaine.

En ce qui concerne la situation économique critique des pays en développement, l'Iraq tient à exprimer sa profonde inquiétude devant la gravité du problème africain, où la dégradation économique est provoquée à la fois par la situation économique internationale et par la sécheresse continue, la désertification et autres calamités naturelles affectant ce continent.

Nous soutenons toutes mesures concrètes et efficaces adoptées et appliquées par la communauté internationale en faveur des efforts à court terme et à long terme déployés par les pays africains afin de faire face à leur crise.

Nous voudrions également exprimer notre préoccupation devant l'accroissement du fardeau des lourdes dettes extérieures qui accablent les pays en développement. Ces dettes doivent être examinées dans le contexte des conséquences négatives qu'elles ont sur l'économie de ces pays.

Enfin, l'Iraq appuie tous les efforts internationaux tendant à inciter les pays développés créditeurs et les institutions financières et monétaires internationales à entrer en négociations directes avec les pays en développement, en vue d'arriver à une solution équitable et permanente du problème de la dette extérieure, permettant ainsi aux pays endettés de reprendre leurs programmes de développement.

M. HLAING (Birmanie) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer au Représentant du Mexique la profonde sympathie de ma délégation devant la catastrophe qui vient de frapper son pays. Nous partageons la profonde consternation de la communauté internationale devant ce désastre, préoccupation qui a trouvé son expression dans l'adoption unanime par cette Assemblée d'une résolution apportant aide et solidarité au Gouvernement et au peuple du Mexique qui font face à cette épreuve avec détermination et courage.

La présente session de l'Assemblée générale marque le quarantième anniversaire de la fondation des Nations Unies et, partant, confère un honneur tout particulier au poste élevé que l'ambassadeur de l'Espagne, M. de Piniés, occupe. Qu'il me soit permis, en mon nom propre et au nom de la délégation de la Birmanie, de lui offrir nos chaleureuses et sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de cette Assemblée. Nous sommes certains que la riche expérience et les qualités qui sont les siennes seront très précieuses à cette Assemblée qui se réunit à un moment qui exige d'éminentes qualités de diplomate pour marquer un tournant constructif dans l'histoire des Nations Unies.

J'aimerais également saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom de ma délégation, au président sortant, M. Paul Lusaka, pour les signalés services qu'il a rendus à l'Assemblée pendant la dernière session et également pour l'aide qu'il a apportée à la préparation de cette année commémorative de notre Organisation mondiale.

Traditionnellement, les anniversaires sont le moment de la réflexion et des bonnes résolutions. L'occasion que nous célébrons cette année symbolise l'intérêt que partagent tous les Etats Membres des Nations Unies pour représenter les aspirations de l'humanité, telles qu'elles sont traduites dans les buts et principes de la Charte. Nous nous réunissons à un moment critique dans les 40 ans d'existence de notre Organisation mondiale. Il est courant, de nos jours, de déprécier les résultats enregistrés par les Nations Unies et de mettre en doute leur pertinence et leur crédibilité, et cela de la part même de certains de leurs fondateurs. Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est une révision déchirante mais saine plutôt qu'une simple commémoration solennelle. Les Nations Unies ont certainement besoin d'un appui ferme et éclairé si elles veulent essuyer les vents politiques et économiques qui battent et érodent sa structure et son fonctionnement, et relever ainsi les défis qui sont sur leur route.

M. Hlaing (Birmanie)

Le Secrétaire général, dans les rapports annuels qu'il a présentés ces quatre dernières années, a tenté de faire comprendre à la communauté internationale sa grave préoccupation face à la situation internationale et aux défis qui se posent à l'Organisation internationale. Ainsi pour citer le Secrétaire général :

" ...le quarantième anniversaire des Nations Unies fournit une nouvelle occasion non seulement d'examiner les résultats de l'Organisation pendant ces 40 dernières années, mais, avant tout, d'encourager les Etats membres à se consacrer à nouveau aux principes et buts de la Charte, pour renforcer l'intérêt aux travaux de cette organisation et l'appuyer dans ses efforts, et pour redonner vie à la coopération internationale dans tous les domaines. Il ne fait guère de doute que si nous faisons de cette approche notre credo, la célébration de cet anniversaire pourra nous aider à promouvoir la cause de la compréhension internationale."

La Birmanie est devenue membre des Nations Unies quelques mois après sa naissance en tant qu'Etat indépendant et souverain. Le premier acte important accompli dans le domaine international par la Birmanie nouvellement indépendante a été de demander à devenir membre de l'Organisation internationale. Séduits par ses idéaux élevés, nous avons fait nôtres de tout coeur les buts et principes de la Charte . Nous recherchions une ère de paix et de sécurité, de réussite et de bien-être, de liberté et de dignité, qui sont les objectifs des Nations Unies pour tous les peuples. Cependant, le bilan de ces 40 dernières années, avec tant de conflits, de frustrations et de crises croissantes, rappelle au monde que les Nations Unies sont encore loin d'avoir atteint les idéaux si nobles énoncés dans la Charte.

Considérons de plus près ce qui confère aux Nations Unies leur importance actuelle et ce qui en constitue les limites. En dépit de ses imperfections, rien n'illustre mieux la pertinence du rôle de l'Organisation des Nations Unies que le nombre croissant de ses membres et son champ d'activités toujours plus vaste. Le fait que cette organisation qui, à sa création, ne comptait que 51 Etats Membres, en compte aujourd'hui 159, montre bien l'étendue de son rôle et de son prestige dans les affaires internationales. Les Nations Unies ont vécu, survécu et grandi jusqu'à devenir indispensables au monde contemporain.

M. Hlaing (Birmanie)

Dans le même temps, la croissance numérique des membres de l'Organisation des Nations Unies a eu pour corollaire une plus grande diversité de positions et d'intérêts et a, inévitablement, suscité de nouveaux problèmes internes, voire parfois des situations critiques. Si l'augmentation du nombre des Etats Membres apporte à cette organisation plus de force et d'avantages, elle lui impose également des responsabilités plus lourdes; il faut en effet qu'elle fasse preuve de plus de retenue et de modération, de respect et de tolérance pour la position des autres pays. C'est là un impératif absolu sans lequel nous ne pouvons envisager aucune issue aux problèmes de plus en plus nombreux que connaît l'Organisation. Il est nécessaire d'intensifier nos efforts afin que toutes les nations, malgré leurs divergences de vues et d'intérêts, puissent trouver dans les Nations Unies une instance capable de résoudre leurs problèmes mutuels, et de faire de la Charte une référence commune sur toutes questions ayant trait au bien-être de l'humanité.

La Charte a solennellement confié aux Nations Unies la mission essentielle de préserver les générations futures du fléau de la guerre. L'accomplissement de cette mission demeure pour cette organisation le plus grand défi. Pour en assurer le succès, il faut cependant tenir compte des réalités politiques et des réalités de pouvoir dans le monde. Hélas, certains facteurs dans le climat international n'ont pas permis d'aider l'Organisation à se montrer à la hauteur de l'ampleur et de la noblesse de ses tâches. Ce que l'on ne comprend pas toujours, c'est que les Nations Unies ne sont pas une institution autonome, et qu'elles ne peuvent prendre de mesures importantes sans l'appui et le consentement de leurs membres, qui leur fournissent l'appui matériel et financier nécessaires et lui donnent le mandat d'agir. C'est dans ce cadre global que les Nations Unies doivent fonctionner, et évaluer leurs résultats en se référant à des normes abstraites sans tenir compte de ces réalités n'a donc guère de sens. Il en découle que l'efficacité des Nations Unies dépend du respect que leurs membres placent en leur autorité constitutionnelle. En dernière analyse, les Nations Unies ne seront jamais plus que ce que leurs membres leur permettent d'être.

L'idée qui a présidé à la création des Nations Unies était que les puissances alliées, sorties victorieuses de la seconde guerre mondiale, s'uniraient pour maintenir la paix du monde. Cette hypothèse ne s'est pas avérée, car la période d'après-guerre a connu la guerre froide, qui s'est étendue jusqu'à dominer la scène politique mondiale sous la forme de la rivalité Est-Ouest.

M. Hlaing (Birmanie)

Dans ce contexte historique, les Nations Unies, dès leur création, se sont révélées incapables de coordonner différentes interprétations de la Charte et ont dû se contenter de s'en accommoder. Les principes juridiques se sont politisés et l'on a appliqué le principe deux poids deux mesures. Ce qui est considéré comme une violation des normes internationales d'un côté est souvent présenté comme un acte de libération et d'aide fraternelle de l'autre. Vue à travers le prisme des différentes idéologies professées par des blocs antagonistes, chaque question a été amplifiée dans la bataille des coeurs et des esprits. Le rôle directeur confié aux grandes puissances en 1945 s'est détérioré au point de devenir un système fondé sur les relations antagonistes des deux grandes puissances et le partage du monde en deux blocs opposés, ce qui est la négation même tant de la substance que de la raison d'être des Nations Unies.

L'actuelle crise de confiance que traverse cette organisation est due non aux défauts liés à son fonctionnement, mais à une politique hors de contrôle. Les Nations Unies n'ont pu mettre un terme aux affrontements entre les deux blocs ni endiguer la course aux armements. La rivalité demeure et les sources de tension persistent dans le monde. Les nombreux problèmes auxquels ont à faire face les Nations Unies demeurent sans solution. La sécurité des petites et des moyennes puissances ne peut en aucun cas être garantie, et la menace de guerres locales persiste.

L'objectif fondamental des Nations Unies est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais seuls le développement de relations amicales et la coopération entre les Etats pourrait favoriser ce maintien. Ces principes sont consacrés dans la Charte des Nations Unies, et leur respect fidèle revêt une importance constante si l'on veut améliorer les relations internationales et faire des Nations Unies un instrument plus efficace de conciliation internationale.

Dans le monde d'aujourd'hui, il n'a cependant pas toujours été facile d'être à la hauteur de cet idéal. Ainsi, durant les 40 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Charte, une paix limitée, permettant une sécurité limitée, a été maintenue de façon précaire grâce à l'application du concept traditionnel de l'équilibre des forces. Alors que "l'équilibre de la terreur", comme nous l'appelons parfois - c'est-à-dire la version d'après-guerre de l'équilibre des forces - est parvenu à écarter une guerre généralisée, il n'a pu prévenir les guerres limitées et les conflits localisés et bien d'autres exemples de recours à

M. Hlaing (Birmanie)

la force de manière incompatible avec les objectifs de la Charte. Et, bien que cet équilibre ait pu assurer la sécurité, quoique de façon illusoire, des grandes puissances et de ceux qui ont cherché protection au sein d'alliances militaires, il n'a pas réussi à apporter à tous la sécurité, notamment aux faibles et aux petits, aux non alignés et aux pays non armés dont la sécurité continue d'être menacée par toutes sortes de pressions et de menaces.

Pour ces pays, la paix et la sécurité telles qu'elles découlent du système d'après-guerre de l'équilibre des forces manquent totalement de sens et de portée. Bien sûr, pour nous tous, en tant que membres de la communauté internationale, la prévention d'un conflit armé global représente un intérêt vital. La question de notre sécurité individuelle est tout aussi cruciale; et sa portée devrait être claire pour chacun d'entre nous.

Selon nous, la sécurité signifie tout d'abord la garantie d'être à l'abri de toute menace ou de tout recours à la force contre notre souveraineté nationale, notre indépendance politique et notre intégrité territoriale. Mais la sécurité signifie également la protection contre toute ingérence extérieure dans nos affaires internes et toutes pressions extérieures, sous quelque forme que ce soit. Cela signifie pour nous le droit de choisir librement notre système politique, économique et social et de déterminer notre avenir conformément aux idéaux auxquels nous aspirons et aux valeurs qui nous inspirent.

M. Hlaing (Birmanie)

Les principes pertinents relatifs aux questions dont j'ai parlé sont inscrits dans la Charte ainsi que dans la Déclaration des principes du droit international sur les relations amicales et la coopération entre Etats et dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. A notre sens, seuls le respect et l'observation universelle et scrupuleuse de ces principes, tant en paroles qu'en actes, assureraient la sécurité totale de nos pays. Toute violation de ces principes où que ce soit, directement ou indirectement, sous quelque couvert ou sous quelque prétexte que ce soit, porterait un grand tort aux espoirs de l'humanité d'établir un ordre juste et pacifique. De la même façon, où que ce soit et chaque fois qu'une puissance, grande, petite ou moyenne, recourt à la force armée en violation de ces principes vitaux, il en résulte inévitablement qu'elle les affaiblit et les érode gravement, en créant des conditions dont les implications d'une portée considérable concernent tous les pays.

C'est pourquoi nous sommes à la fois alarmés et émus de constater que, en fait, tous les points de crise qui existent dans le monde d'aujourd'hui sont le résultat d'une violation flagrante de ces principes, qu'il s'agisse du Moyen-Orient, de l'Amérique centrale, de l'Afrique du Sud, de l'Afghanistan, du Kampuchea, de la Namibie ou de Chypre. Dans chacune de ces situations, une puissance extérieure a eu recours à l'ingérence armée dans les affaires intérieures d'un autre Etat souverain indépendant, dans le but de provoquer un changement de gouvernement dans ces Etats. Dans presque chaque cas, le problème ne peut être résolu que sur la base du retrait des troupes étrangères, de la non-ingérence dans les affaires intérieures de ces pays et de l'exercice par le peuple intéressé de son droit de choisir son propre gouvernement et de décider de son propre avenir et de sa destinée. Que ce soit au Moyen-Orient, en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est ou en Afrique, la Birmanie ne saurait accepter quelque ingérence ou quelque occupation que ce soit comme un fait accompli. La Birmanie a souvent exposé aux Nations Unies la position de sa délégation sur ces questions, position fondée sur son indéfectible et constant appui au respect des principes inscrits dans la Charte comme étant les principes cardinaux qui doivent être observés dans les relations entre Etats.

M. Hlaing (Birmanie)

Je voudrais parler brièvement maintenant des liens étroits qui existent entre le désarmement et la paix et la sécurité internationales. Il est juste de dire que la course aux armements de l'après-guerre est le résultat de l'échec du système de sécurité collective des Nations Unies et du retour des nations qui s'est ensuivi à l'ancien concept de l'équilibre de la force pour maintenir la paix et garantir la sécurité. Cependant, la course aux armements engendre une insécurité plus grande pour tous et, en accroissant la méfiance entre les puissances armées, elle accélère son propre rythme. Pour l'arrêter et l'inverser, il faudrait avant tout favoriser une plus grande confiance entre nations et éliminer un sentiment d'insécurité profondément ancré.

Il y a trop longtemps que le monde est partagé en deux grands camps et que les grandes puissances s'empêtrent dans leurs graves divergences, prisonnières de leur lutte pour la suprématie. Cependant, des événements récents comme la reprise des pourparlers sur le désarmement et la réactivation de la diplomatie au sommet entre les deux grandes puissances mondiales, nous donnent quelque espoir de voir réduire les tensions. Nous espérons que l'élan fourni par cette première mesure permettra de parvenir à des résultats positifs dans l'ensemble des relations internationales. Même si elle n'apportait pas de résultats immédiats, la réunion au sommet redonnerait courage au monde sur lequel plane la sombre menace d'une guerre nucléaire. Nous ne pouvons qu'espérer que les grandes puissances se montreront à la hauteur des circonstances et répondront à notre attente et aux espoirs qu'elles ont suscités en nous en mettant un terme au cycle mortel de la course aux armements. Les deux grandes puissances doivent absolument vivre ensemble et faire la paix, particulièrement, à ce seuil critique, avant que des armements mortels et des conflits ne viennent profaner et polluer l'espace extra-atmosphérique, dernière frontière de l'homme. Rien n'est plus urgent que de prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Cette année, l'Assemblée célèbre également le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. La réalisation la plus remarquable de l'Organisation des Nations Unies est certainement le processus de décolonisation. La libération des Etats indépendants du joug colonial sous l'égide des Nations Unies a mené à l'augmentation considérable des Membres de l'Organisation et a modifié le rapport

M. Hlaing (Birmanie)

des forces en son sein. Malgré ces résultats tangibles, les derniers vestiges du double fléau du colonialisme et du racisme ont continué à défier toute solution en Afrique australe. Ces problèmes ne sont pas particuliers à l'Afrique mais l'Afrique les a expérimentés sous leur forme la plus aiguë.

Le peuple de Namibie est encore privé de son droit inaliénable à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination. L'Afrique du Sud fait fi de la communauté internationale en refusant de se conformer à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie. La délégation de la Birmanie estime que cette résolution est la seule base concertée et acceptable pour un règlement internationalement reconnu en Namibie. C'est pour cette raison que nous rejetons la démarche préemptive de l'Afrique du Sud visant à établir un gouvernement intérimaire en Namibie, décision qui va à l'encontre de la résolution en question.

L'histoire de la République d'Afrique du Sud dans le domaine de la discrimination raciale, telle qu'elle se manifeste dans sa politique d'apartheid, est à déplorer. L'application prolongée de cette politique a fini par exposer toutes les communautés, noires et blanches, à des actes de violence et de répression accrus et à des pertes de vies inutiles. La marée montante de la critique mondiale à l'égard de la politique de l'apartheid s'achemine déjà vers des pressions économiques qui ne peuvent que porter préjudice à la viabilité de l'économie de l'Afrique du Sud. Nous ne pouvons qu'espérer que les dirigeants de l'Afrique du Sud, dans leur sagesse, inverseront la tendance actuelle et écartèront la menace d'extension du conflit dans la Région.

D'énormes forces économiques secouent le monde d'aujourd'hui. Nous traversons la phase aiguë d'un processus par lequel l'ensemble de l'humanité subit une évolution extrêmement importante, tellement rapide que les nations sont entraînées dans son sillage sans même en comprendre les facteurs sous-jacents. Cela se reflète dans la fréquence des situations de crise que connaît l'économie mondiale. Le danger inhérent à la situation actuelle est que l'on risque d'améliorer les maux économiques du monde de façon limitée pour servir les intérêts particuliers de certaines minorités. Les solutions auxquelles on aurait recours de cette manière ne pourraient qu'augmenter la misère et les difficultés par lesquelles passent actuellement les pays en développement, maillon le plus faible de l'économie mondiale.

M. Hlaing (Birmanie)

Au moment de la fondation de l'Organisation des Nations Unies en 1945, rares étaient ceux qui avaient compris que l'objectif fixé dans le préambule de la Charte, selon lequel nous devons "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie", concernerait particulièrement les pays en développement qui représentent les trois quarts de la population dont il faut satisfaire les besoins matériels et étancher la soif de dignité humaine. Comblé la brèche entre les pays développés et en développement devint un objectif primordial dans les travaux économiques et sociaux de l'Organisation au cours des années qui ont suivi. L'Organisation des Nations Unies a été en mesure de proclamer plusieurs décennies et diverses stratégies du développement; elle a adopté des documents importants en vue d'instaurer un système plus équitable dans l'ordre économique mondial. Pourtant, chose paradoxale, les pays en développement n'ont guère vu s'améliorer leur situation. Malgré tous les efforts déployés aux niveaux national et international, la disparité demeure.

Au cours des 10 dernières années, le système international des activités économiques n'a pas été favorable aux pays en développement. Le commerce international des pays en développement a été marqué par un déclin des exportations des produits de base et par la baisse des prix des matières premières, alors que leur rôle en tant que marché de produits manufacturés et de capitaux s'accroît. Cet écart qui se creuse de plus en plus est un des phénomènes les plus accablants du monde actuel, car non seulement il appauvrira les pays en développement, dont la dette sera de plus en plus lourde en raison de leurs importations, mais il affectera aussi leur économie de manière de plus en plus négative. Le commerce est en effet d'une importance primordiale pour le développement.

Le problème de l'endettement démesuré des pays en développement est maintenant la préoccupation principale de la communauté internationale. Des taux d'intérêt élevés, des conditions de remboursement défavorables et des termes de l'échange négatifs empêchent les pays en développement de gagner ce qui est nécessaire au remboursement de la dette. Cette crise de la dette extérieure est un élément grave de la crise actuelle du système financier et monétaire. Tout cela témoigne de la gravité de la situation et exige une réforme du système monétaire et financier

M. Hlaing (Birmanie)

international, attendue depuis longtemps. Comme les affaires monétaires affectent le commerce et l'assistance, il nous semble que ces questions doivent préoccuper la communauté internationale dans son ensemble. L'instauration d'un nouvel ordre monétaire international équitable dépend également de la pleine participation de tous ceux qui en seront affectés. C'est pourquoi la délégation de la Birmanie appuie la proposition de convocation d'une conférence sur une réforme monétaire et financière internationale.

M. Hlaing (Birmanie)

Tout ceci illustre la gravité de la situation et exige des réformes du système financier et monétaire international qui se font attendre depuis longtemps. Puisque la situation monétaire a une incidence sur l'ensemble des échanges et de l'aide, il me semble que ces questions concernent la communauté internationale dans son ensemble. L'instauration d'un nouvel ordre monétaire international équitable dépend aussi de la participation de tous ceux qui seront affectés par son fonctionnement. En conséquence, la délégation de la Birmanie soutient l'appel lancé pour que soit convoquée une conférence sur la réforme financière et monétaire internationale.

Les relations économiques internationales restent caractérisées par la stagnation de ce que l'on appelle le dialogue Nord-Sud entre pays développés et pays en développement. Les pays en développement sont fidèles à leur façon globale d'aborder les questions économiques. Les pays développés ont tendance à chercher des solutions en se basant sur des notions conservatrices propres à maintenir le statu quo. Dans ces conditions, on n'a abouti à aucune solution et, la préparation des négociations globales sur la coopération et le développement économique internationaux n'a donné à ce jour aucun signe de progrès. Par conséquent, aucun des problèmes auxquels est confrontée l'économie mondiale depuis ces 10 dernières années n'a pu être atténué ou résolu. Au contraire, les pays en développement continuent de dépendre des politiques monétaires, fiscales et commerciales des pays développés. Les perspectives d'une reprise sérieuse du dialogue entre pays développés et pays en développement sont ténues si l'on ne redouble pas d'efforts sur le plan politique pour susciter un climat international qui permette de rétablir la confiance nécessaire et la compréhension des positions respectives des deux groupes.

Le fait est que la communauté mondiale est encore loin d'avoir un système économique ordonné, planifié pour le bien-être de tous, et il semble que sa mise en oeuvre nécessitera une longue lutte.

Les pays en développement sont actuellement résolus à tenter d'opérer une percée en ce qui concerne la croissance autonome. Si les résultats dépendent pour une large part de leurs propres efforts, on admet généralement que l'accélération de la croissance économique pourrait être entravée si les efforts déployés au niveau international n'étaient pas complétés ou soutenus par une action internationale constructive. Le développement économique a également pour

M. Hlaing (Birmanie)

corollaire les exigences complexes du progrès social. Les réalisations de l'Organisation des Nations Unies sont peut-être plus manifestes dans la façon dont cette organisation traite les questions sociales et économiques urgentes. Les services des institutions, des agences et des programmes de la famille des Nations Unies, qui traitent des problèmes humains et économiques des pays en développement, sont moins appréciés.

Dans un monde affligé par la pauvreté, la famine, l'ignorance, la maladie et l'injustice, les institutions spécialisées sont toutes engagées dans des tâches vitales qui concernent le bien-être de l'homme, la croissance nationale, la coopération internationale et la paix. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est au premier plan de ces activités. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'une des principales institutions d'assistance technique multilatérale fournie par le système des Nations Unies, a aidé les pays en développement à assurer leur développement économique et social conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies. En tant qu'institution chargée de prendre des mesures au niveau international pour lutter contre la pauvreté, la malnutrition et la faim, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit une aide précieuse aux pays en développement dans les domaines de la recherche et de la production alimentaire et agricole. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) contribue à protéger la santé de tous les peuples du monde en participant à des programmes nationaux de santé.

En adoptant une approche intégrée aux problèmes concernant les enfants du monde entier, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) collabore avec les gouvernements des pays en développement afin de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des mères dans divers secteurs. L'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance font des efforts louables pour vacciner tous les jeunes enfants du monde entier d'ici à l'année 1990 contre les six principales maladies infantiles. C'est là une entreprise très louable et la délégation de la Birmanie tient à les assurer de son soutien.

Les Nations Unies, par l'intermédiaire de leurs institutions et de leurs programmes, ont révélé, dans une large mesure, qu'elles pouvaient coordonner les efforts de l'homme pour le bien commun.

M. Hlaing (Birmanie)

Il est important pour chacun de nous de nous rendre compte que, dans les années qui viennent, la configuration et la nature de l'ordre international, la paix et la guerre seront déterminées non seulement par des questions politiques, mais, de plus en plus, par des questions économiques et par la rapidité de l'évolution technique qui entraînera, en dernière analyse, un changement dans l'équilibre des forces du monde. Tous les pays considèrent que le développement économique est le seul étalon du progrès économique. Mais l'instauration de conditions de paix, tant sur le plan international que sur le plan national, est la condition préalable du développement et du progrès économique. C'est pourquoi la paix, à notre époque, est une nécessité urgente et immédiate. Malheureusement, l'Organisation des Nations Unies n'a pas encore trouvé le moyen de faire que les réalisations de l'homme dans le domaine de la science et de la technique soient utilisées pour son mieux-être au lieu de constituer pour lui une menace d'anéantissement complet.

Au moment où l'Organisation des Nations Unies entre dans la cinquième décennie de son existence, il apparaît clairement que sa philosophie s'oriente vers une double gageure : comment peut-elle être une force au service d'une plus grande égalité économique et sociale dans le monde aussi bien qu'une force au service de la paix?

C'est la tâche à laquelle nous devons nous consacrer avec une foi et une confiance renouvelées.

M. WA MPOMBO (Zaïre) : Ma délégation s'associe aux condoléances qui ont été adressées au Gouvernement et au peuple du Mexique à l'occasion du drame qui vient de les frapper et à toute initiative qui serait prise par la communauté internationale en vue d'apporter une assistance immédiate au peuple et au Gouvernement du Mexique.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de joindre ma voix à celles qui m'ont précédé pour vous présenter mes félicitations les plus sincères et celles de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarantième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies; à cet effet, je puis vous assurer de la pleine coopération et disponibilité de ma délégation.

Je voudrais aussi exprimer ma profonde reconnaissance à votre prédécesseur, un éminent diplomate, S. Exc. M. l'ambassadeur Paul Lusaka, pour la compétence et la persévérance dont il a fait preuve au cours de la trente-neuvième session et durant la période d'intersession.

M. Mpombo (Zaire)

J'aimerais, par ailleurs, exprimer l'appréciation de ma délégation pour le dynamisme et la clairvoyance dont le Secrétaire général de notre Organisation, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, a fait montre depuis sa désignation à ce poste.

Le 4 octobre 1973, le Président fondateur du Mouvement populaire de la révolution, Président de la République du Zaïre, le maréchal Mobutu Sese Seko, a apporté une contribution substantielle aux travaux de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale en transmettant à la communauté internationale un message de paix et d'amitié du peuple zaïrois tout entier regroupé au sein du Mouvement populaire de la révolution.

Fidèle à son attachement aux idéaux et aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, le président Mobutu Sese Seko qui n'a jamais manqué aux grands rendez-vous de notre organisation pour avoir déjà participé aux manifestations de son vingt-cinquième anniversaire, a pris l'engagement de prendre une part personnelle à la commémoration du quarantième anniversaire de notre organisation.

Cette célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, coïncidant avec le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a lieu à un moment particulièrement troublé de l'histoire du monde où les antagonismes des grandes puissances s'accroissent, les tensions et les confrontations exacerbent cette tendance et une crise économique particulièrement aiguë touche les pays en développement en général et l'Afrique en particulier, en freinant leur croissance et en hypothéquant leur développement.

La conjoncture internationale se dégrade davantage par une course effrénée aux armements nucléaires qui menace la survie de l'humanité et accroît le risque d'une conflagration nucléaire.

Le perfectionnement et l'accumulation croissante d'armes classiques dans de nombreuses parties du monde et notamment dans les pays en développement donnent par ailleurs une nouvelle dimension à la course aux armements, et surtout dans le cas des Etats qui possèdent les arsenaux militaires les plus importants.*

La fourniture massive de ces armes à des Etats qui fondent leur philosophie sur l'expansionnisme, la domination et l'intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats augmente le danger de la confrontation entre les Etats et pousse ces Etats suréquipés à des attaques et actes d'agression à l'endroit d'autres Etats moins armés, par conséquent plus vulnérables.

* M. Gauci (Malte), vice-président, assume la présidence.

M. Mpombo (Zaïre)

L'occasion qu'offrent à la communauté internationale les présentes assises commémoratives du quarantième anniversaire est celle de la franchise que requiert une analyse lucide et éclairée de la situation internationale à la lumière non seulement de la course aux armements nucléaires, mais également, et surtout, des sources de conflit entre les Etats, lesquels conflits sont les plus fréquents depuis l'utilisation de la dernière bombe atomique.

Il est un fait indéniable que plus de 150 conflits ont surgi depuis la seconde guerre mondiale, et bon nombre d'entre eux ont eu comme théâtre les pays du tiers monde.

Le système de sécurité collective tel qu'il est mis sur pied par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale devrait être revu et adapté aux guerres qui opposent les Etats de notre Organisation.

Le conflit opposant l'Iraq à l'Iran constitue une belle illustration de cette approche, et il en est de même d'autres confrontations qui ont lieu à l'heure actuelle dans le monde.

Considérant les nombreuses violations des dispositions de la Charte des Nations Unies en matière de paix et de sécurité internationales, les instances prévues par la Charte en vue d'assurer un règlement pacifique des différends devraient être renforcées pour permettre des consultations plus intenses entre les parties belligérantes. Une telle procédure réduirait les tensions entre les Etats en conflit et préparerait des conditions propices à un accord de paix durable, l'objectif à atteindre étant de rendre opérationnel et efficace le système de sécurité collective.

Car, devant les nombreux cas qui se sont produits en Afrique, en Asie et en Amérique latine durant ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies, chargée de garantir l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats, quels qu'ils soient, petits ou grands, pauvres ou riches, n'a pu intervenir efficacement pour arrêter ces conflits.

C'est précisément en raison de cette carence que le Zaïre a dû envoyer ses troupes au Tchad en vue d'assister ce pays frère à défendre les acquis de sa souveraineté, ainsi que les aspirations du peuple tchadien à son unité et à son intégrité territoriale.

Cette tâche, je le pense, devait revenir à l'Organisation des Nations Unies et, précisément, au Comité d'état-major, chargé de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaire

M. Mpombo (Zaïre)

nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales, l'emploi et les commandements des forces mises à sa disposition, la réglementation des armements et le désarmement éventuel tel que le prévoit l'Article 47 de la Charte.

Il est à regretter qu'en dépit de son existence, ce Comité d'Etat-Major, qui devrait assurer la police pour tout cas de menace à la paix ou de rupture de la paix, n'ait été jusqu'ici en mesure de fonctionner, bloquant ainsi le système d'alerte et de sécurité collective prévu par la Charte des Nations Unies.

Il est dès lors aisé de situer les responsabilités particulières des membres permanents du Conseil de sécurité, signataires, de surcroît, de la Charte des Nations Unies à San Francisco, qui s'étaient engagés à sauver les générations futures du fléau de la guerre au lendemain de la seconde guerre mondiale.

C'est précisément cette lacune du système de sécurité collective qui permet à la minorité blanche de l'Afrique du Sud, que dirige Pieter Botha, de se livrer à des actes de barbarie qui rappellent tristement les exactions des nazis que ces mêmes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, ont combattues durant la seconde guerre mondiale.

Toute la communauté internationale est consciente de la cruauté et de l'intolérance qui prévalent en Afrique du Sud, et qui révoltent la conscience universelle. La politique d'extermination des peuples noirs par des massacres organisés et par des humiliations qui dépassent tout entendement humain constitue le lot que subissent chaque jour les populations noires d'Afrique du Sud, à qui on inflige ces actes de barbarie uniquement à cause de la couleur de leur peau.

La réprobation de ces actes par la communauté internationale demeure vive et prouve à suffisance que le seuil de tolérance vis-à-vis de ce régime est largement dépassé.

Ma délégation apprécie à sa juste valeur les sanctions arrêtées par certains pays développés à l'égard de l'Afrique du Sud, et souhaite ardemment que ces mesures soient renforcées et que cet exemple soit suivi par tous les peuples libres du monde, dans l'expression de leur solidarité et de leur attachement à la notion de dignité humaine.

La délégation du Zaïre s'associe à toutes les autres délégations qui ont exigé la libération de Nelson Mandela et condamné les fréquentes violations des frontières des pays de la ligne de front et, en particulier, l'Angola par les forces rebelles de l'Afrique du Sud.

M. Mpombo (Zaïre)

L'absence de toute volonté politique du régime raciste d'Afrique du Sud d'entamer des négociations avec les représentants du peuple noir d'Afrique du Sud, en particulier les dirigeants de l'African National Congress (ANC), confirme l'obscurantisme et l'entêtement obstiné de ce régime de se départir de sa politique d'apartheid.

La Conférence ministérielle des pays non alignés, qui vient de se réunir à Luanda du 2 au 8 septembre 1985, a apporté son appui moral, politique et matériel au peuple noir d'Afrique du Sud pour sa lutte légitime et pour l'intensification de la mobilisation politique des masses dans le pays.

La paix tant recherchée en Afrique du Sud l'est aussi en Namibie, où le peuple namibien, mobilisé au sein de la South West Africa People's Organization (SWAPO), sous la clairvoyante direction de Sam Nujoma, son Président, cherche à se libérer de l'occupation illégale et coloniale de son territoire par le régime raciste de l'Afrique du Sud.

En mettant fin au mandat de l'Afrique du Sud d'administrer ce territoire, les Nations Unies ont placé la Namibie sous leur autorité directe.

En dépit des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ordonnant au régime sud-africain de se retirer du territoire namibien, ce dernier s'obstine encore, sous des prétextes fallacieux, à perpétuer sa domination et l'exploitation de la Namibie.

Le temps est venu pour l'Organisation des Nations Unies de faire preuve à la fois de pragmatisme, d'efficacité et d'actions concrètes en vue de hâter la libération de la Namibie et de permettre à son peuple de jouir de toutes les libertés fondamentales de l'homme.

Au Nord, l'Afrique est confrontée au problème du Sahara occidental. Ma délégation tient à exprimer sa conviction que le règlement définitif de la question du Sahara occidental réside dans l'organisation, sous les auspices des Nations Unies, d'un référendum d'autodétermination libre et démocratique.

Depuis bientôt 40 ans, l'Organisation des Nations Unies examine la situation au Moyen-Orient. L'absence de dialogue entre les Etats de la région accroît la méfiance et attise les tensions.

La notion même de coexistence pacifique dans le cadre d'une paix durable, qui devrait progressivement gagner les Etats de la région, au regard des efforts déployés tant par l'Organisation des Nations Unies que par certains Etats, n'existe pratiquement pas.

M. Mpombo (Zaïre)

La paix au Moyen-Orient implique, par conséquent, le respect du droit, c'est-à-dire des principes de droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, la reconnaissance de la souveraineté de chaque Etat, le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et son droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force ou la guerre, et la garantie d'un juste règlement du problème des réfugiés.

La résolution 3236 (XXIX) a réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien et la résolution 3237 (XXIX) reconnaissait l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) comme seul représentant du peuple palestinien.

Il revient dès lors à l'Organisation des Nations Unies de faire triompher le droit et la justice au Moyen-Orient, étant bien entendu que sa mission consiste à substituer à l'esprit de guerre et de la confrontation celui de la concertation et du dialogue constructif.

Non loin de cette région, deux pays frères, l'Iraq et l'Iran, de surcroît membres du Mouvement non aligné, se livrent à une guerre sans fin, causant de nombreuses pertes humaines et des dégâts matériels, sans que l'Organisation des Nations Unies soit en mesure d'initier un cadre propice de consultations devant aboutir à des négociations sur la façon dont il conviendrait d'arrêter les hostilités.

Ma délégation lance, une fois de plus, un appel pressant aux deux pays frères, à la veille de la célébration de l'Année internationale de la paix, pour qu'une entente soit réalisée dans le sens de la réconciliation et de la fraternité.

Toujours en Asie, les peuples du Kampuchea démocratique et de l'Afghanistan aspirent également à vivre en paix dans l'indépendance, l'honneur et la dignité nationale.

Les souffrances imposées à ces peuples ne leur permettent guère de se consacrer à la mobilisation de leurs forces et ressources nationales pour bâtir un pays uni, neutre, non aligné et prospère.

M. Mpombo (Zaïre)

Il doit être mis fin à cette tragédie par une juste solution fondée sur le rétablissement des peuples du Kampuchea et de l'Afghanistan dans leur souveraineté, par le retrait total des troupes étrangères et d'occupation de leur territoire.

En Amérique centrale, il convient d'encourager la mise en oeuvre de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération dans cette région, conformément aux vœux exprimés par les Etats signataires de cet accord.

Durant les quatre décennies que viennent de vivre les Nations Unies, un grand changement est intervenu dans les relations économiques internationales.

Le pluralisme du système des Nations Unies que renforce son universalité a donné naissance à la création d'une série d'institutions et organisations à vocation économique, financière et commerciale qui se sont vouées aux tâches d'intensification de la coopération multilatérale.

L'accroissement de la participation des pays en développement au commerce international a contribué à l'augmentation du volume des échanges commerciaux entre les pays industrialisés et les pays en développement.

L'effort d'amélioration des conditions de vie des populations du tiers monde déployé par ces dernières a rencontré de nombreux obstacles, s'agissant notamment des recettes d'exportation qui subissent fréquemment les conséquences des fluctuations de prix de leurs produits, déstabilisant ainsi leurs plans et programmes de développement; des exigences qu'impose le paiement des échéances des dettes publiques; de la réduction des facilités des prêts ou du financement des projets de développement par les instances financières appropriées, sans compter la vertigineuse hausse du taux d'intérêt; et de transfert de technologie, dont l'absence de politique, au niveau du système des Nations Unies, compromet les chances d'une industrialisation poussée de ces pays.

Au Zaïre, un programme de redressement économique, financier et social, conçu de commun accord avec le Fonds monétaire international, a été mis sur pied et a permis le remboursement, à un rythme jugé satisfaisant, de ses créances.

Pour la seule année budgétaire 1984, par exemple, le Zaïre s'est acquitté de sa dette à moyen et long termes évaluée à 328 millions de dollars, alors que sa capacité réelle de remboursement, eu égard à ses recettes d'exportation, ne peut guère excéder 250 millions de dollars par an.

M. Mpombo (Zaire)

C'est dire que l'engagement pris par le Zaïre pour faire face à ses obligations financières reste valable, mais ne doit pas compromettre les objectifs de son développement économique et social, car le remboursement des dettes ne devrait pas se faire au détriment du niveau de vie des peuples du tiers monde et des impératifs qu'impose l'investissement nécessaire au progrès et au développement des peuples.

Un effort de solidarité devrait être entrepris par les pays développés à l'égard des pays en développement dans leur approche à la question de la dette. Ma délégation tient à saluer ici la déclaration du président François Mitterrand, de la République française, relative à l'initiative qu'il compte prendre en vue de réunir d'une part les dirigeants des pays les plus riches de l'Est et de l'Ouest et, d'autre part, les représentants des pays les plus pauvres du monde, dans le but de discuter de cette question.

Car il faut bien reconnaître qu'au niveau de notre organisation, bien que l'Assemblée générale ait adopté la Stratégie internationale du développement pour la première, la deuxième et la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine, à tel point qu'à sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale s'est déclarée profondément déçue que le Comité chargé d'examiner et d'évaluer l'application de cette stratégie n'ait pu s'acquitter de son mandat faute d'éléments positifs et concrets.

De même, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats adoptée en 1974 continue de faire l'objet d'études quant aux mesures les plus judicieuses qu'il conviendrait de prendre en vue d'assurer son application.

Au cours de la même année, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration et le Programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international basé sur la justice et l'équité.

Ainsi, la restructuration des relations économiques internationales devait faire l'objet de discussions entre les pays sous-équipés et les pays développés dans le cadre du système des Nations Unies appelé "Négociations globales".

Ce dialogue Nord-Sud n'a pu malheureusement avoir lieu en raison de l'intransigeance de certains pays industrialisés qui, confortés dans leur opulence, se refusent à considérer les revendications des pays en développement dans ce domaine.

M. Mpombo (Zaïre)

La crise économique aiguë que traverse le tiers monde, et en particulier l'Afrique, relève de l'inadéquation du système économique et monétaire actuel et devrait inciter les Etats Membres à plus de solidarité et de coopération pour un monde meilleur pour tous les peuples.

Ma délégation lance à cet effet un appel aux pays nantis qui se livrent à la compétition extra-atmosphérique, à la course effrénée aux armements nucléaires et à la guerre des étoiles pour que plutôt ils descendent sur terre et consacrent le surplus de leurs ressources aux besoins pressants et immédiats de l'homme et de sa survie.

La République du Zaïre croit fermement aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et s'engage à s'y conformer comme elle l'a toujours fait dans le passé.

En célébrant le quarantième anniversaire de notre organisation, la délégation du Zaïre partage toutes les idées de paix, de développement et de complémentarité qui sont exprimées par les Etats Membres en souhaitant leur réalisation pour le bien-être de l'humanité tout entière.

Notre organisation devra sortir des présentes manifestations qui marquent son quarantième anniversaire, un instrument réel au service de l'intérêt général de la communauté internationale, de la paix, de la justice et de l'équité pour tous les Etats Membres, petits et grands, riches ou pauvres.

Les perspectives d'avenir de notre organisation s'annoncent par conséquent dans le sens du renforcement de son rôle non seulement en matière de paix et de sécurité internationales ou de libération des peuples opprimés en vue de leur autodétermination, mais également pour bâtir un monde meilleur où la qualité de la vie des peuples se trouvera améliorée.

M. KOROMA (Sierra Leone) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation de la Sierra Leone et en mon nom personnel, qu'il me soit permis d'exprimer nos chaleureuses félicitations au Président à l'occasion de son élection à l'unanimité au poste élevé de Président de la quarantième session de l'Assemblée générale. Sa longue expérience de cette organisation en tant que représentant de son pays atteste de ses qualités de diplomate et d'homme d'Etat éminent. Ces qualités le désignent tout particulièrement pour diriger nos discussions pendant cette session historique et les mener à une conclusion heureuse.

M. Koroma (Sierra Leone)

Je me permettrai aussi d'exprimer les remerciements de ma délégation à son prédécesseur, M. Paul Lusaka, pour le dévouement et l'habileté avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions de Président de la trente-neuvième session. Ma délégation applaudit à ses efforts en vue d'atteindre les objectifs de notre organisation.

Je tiens également à féliciter le Secrétaire général et son personnel pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour nous aider à atteindre les objectifs de notre organisation.

J'aimerais ajouter ma voix à celles qui m'ont précédé pour transmettre les condoléances de ma délégation au peuple mexicain à l'occasion du tremblement de terre qui a frappé ce pays. Nous appuyons l'appel lancé pour que l'assistance réponde à la fois aux besoins à court et à long terme du Mexique.

Il y a 40 ans, si préoccupée que soit la communauté internationale par les perspectives de paix et de sécurité dans un monde agité, les signataires de la Charte des Nations Unies n'ont pas manqué de reconnaître qu'il fallait absolument promouvoir de toute urgence le progrès social et économique de tous les peuples. A cette fin, nous avons créé des institutions qui, depuis 40 ans, témoignent de notre attachement à un consensus international sur les devoirs et obligations des Etats et des individus dans la réalisation des nobles objectifs des Nations Unies.

M. Koroma (Sierra Leone)

Aujourd'hui, après 40 ans, alors que nous faisons le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des idéaux et des objectifs des institutions que nous avons créées, nous sommes également contraints de procéder à une estimation générale des politiques, programmes et mécanismes que nous avons utilisés pour atteindre ces objectifs. J'espère que cette quarantième session de l'Assemblée générale permettra d'évaluer de manière réaliste et honnête nos succès et nos échecs.

La quarantième session de l'Assemblée générale prend place dans un contexte difficile, alors que les incertitudes redoublent quant à la direction, la vigueur et l'élan de l'économie mondiale. Assurément, nous avons assisté, depuis la création de cette organisation, à un essor prodigieux de la production économique. Le monde a connu des changements considérables. Nos vies ont été soudainement transformées par de nouvelles découvertes, de nouvelles idées et de nouvelles techniques. La croissance de la production et les changements découlant du développement technique ont suscité un nouvel optimisme. Malheureusement, les événements ont démenti ces espérances. L'instabilité des taux de change, les déséquilibres du commerce, le poids du fardeau de la dette, l'accroissement de la démographie, les problèmes de l'alimentation et les politiques de certaines institutions et de certains gouvernements ont de toute évidence érodé notre optimisme. C'est dans ce contexte que les économies des pays tels que la Sierra Leone ont stagné et ont même accusé un taux de croissance négatif durant les cinq dernières années. Néanmoins, nous continuons de nourrir l'espoir que ce n'est pas trop demander à l'imagination, à la capacité intellectuelle, ou même à la volonté de cette Assemblée, que de présenter des solutions à ces problèmes apparemment insurmontables.

Ma délégation estime très humblement que pour assurer le relèvement de l'économie mondiale, la communauté internationale doit reconnaître la nécessité d'une action concertée de la part d'un vaste groupe de pays qui, ensemble, pourront imprimer l'élan qui s'impose à la machine de la croissance mondiale. Cependant, nous constatons aujourd'hui que certaines institutions préconisent en ce qui concerne les pays en développement des politiques de réforme précises qui imposent à leurs populations des difficultés indues et engendrent une instabilité sociale et politique qui rend impossible toute croissance économique soutenue. Pourtant, ces

M. Koroma (Sierra Leone)

institutions devraient comprendre que la mise en oeuvre réussie de leurs stratégies et de leurs politiques, dans quelque pays que ce soit, dépend dans une grande mesure d'autres facteurs de l'environnement international. Parmi ces facteurs, nous pouvons citer la politique interne des gouvernements, individuellement, dans les économies de marché développées.

Cependant, on peut se demander si l'économie d'un pays en développement comme la Sierra Leone peut atteindre les objectifs de ces stratégies et politiques lorsque certains pays, par des actions politiques délibérées, ne font que contrecarrer, au mieux, toutes les tentatives de nombreux pays en développement. Ces institutions doivent également savoir que de telles actions représentent un abandon du consensus multilatéral auquel nous nous sommes tous ralliés lorsque nous avons proclamé, il y a un peu plus de 10 ans, l'avènement du nouvel ordre économique international. Ce n'est guère ce que les délégations, en cette Assemblée, souhaitent encourager. Nous avons le devoir moral d'arrêter le recul du multilatéralisme et d'en inverser le cours.

Nous exprimons l'espoir que les gouvernements et les institutions internationales s'armeront de courage et élargiront leurs vues afin d'accroître les efforts audacieux et concertés indispensables à l'instauration du climat économique approprié. Il serait également souhaitable que les institutions internationales modifient leurs politiques afin qu'elles reflètent les conditions qui prévalent dans les économies en développement.

Au début de l'année, l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine réunie à Addis Abeba a passé en revue la situation économique critique en Afrique. En tant que pays en développement, nous ne pouvons méconnaître le fait que la situation économique actuelle est partiellement imputable aux insuffisances en matière de politique intérieure. Autrement dit, certains pays en développement peuvent alléger leurs difficultés actuelles en adoptant des mesures positives sur le plan intérieur. Nous ne devons pas nous soustraire à cette autocritique méritée.

Mais même pour ceux qui faisaient déjà cette autocritique, des désastres imprévisibles comme la sécheresse persistante, la famine et d'autres catastrophes naturelles ont considérablement aggravé leur mode de vie déjà précaire. Cela dit, nous devons ajouter que tous les pays en développement et la communauté internationale peuvent et doivent prendre des mesures de prévention pour atténuer les effets les plus graves de certaines de ces catastrophes.

M. Koroma (Sierra Leone)

Nous devons examiner avec une grande attention les problèmes économiques, sociaux et industriels et les analyser en profondeur; nous pouvons définir nos paramètres, nos programmes, nos politiques et nos objectifs; rien de cela n'aura grand sens sans l'élément humain. L'humanité demeure au centre de l'activité globale.

Le développement et la mise en valeur de cette ressource fondamentale et véritablement indispensable devrait demeurer le souci premier de notre organisation. Malheureusement, les niveaux troublants d'analphabétisme, de mortalité infantile, de maigres connaissances intellectuelles et techniques, de méthodes de recherche inappropriées et inefficaces demeurent la caractéristique des conditions sociales que connaissent nombre de pays en développement. Aucune forme de développement socio-économique et politique significative ne peut intervenir sans une évaluation appropriée, sans une reconnaissance adéquate et sans un développement accru du potentiel de ressources humaines.

Quarante ans se sont écoulés depuis l'affrontement global le plus dévastateur de l'histoire de l'humanité. La création des Nations Unies avait été considérée comme la manifestation d'un désir de coexistence pacifique entre les nations et comme la preuve que l'homme était décidé à ne plus jamais se livrer à un combat de cette ampleur. Mais peut-on dire que les Nations Unies ont connu plein succès pour ce qui est d'assurer la paix et de préserver les générations futures du fléau de la guerre? Les Nations Unies sont-elle encore considérées comme le garant de la paix et de la sécurité dans un monde toujours troublé? Il y a lieu de croire qu'à bien des égards nous n'avons pas respecté les buts et objectifs de notre organisation, en violation de sa Charte. De nombreux Etats ont adopté des mesures au mépris total des obligations qui sont les leurs au titre de la Charte et ont poursuivi leurs propres objectifs aux dépens de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation est préoccupée face à l'escalade constante de la course aux armements, notamment dans le domaine des armements nucléaires et des armes de destruction massive. Cette préoccupation est renforcée par la poursuite de la recherche, des essais, de la fabrication et du déploiement de ces armes mortelles, poursuite qui entraîne une intensification de la rivalité des grandes puissances. C'est pour cette raison que ma délégation se réjouit de la conclusion d'accords effectifs entre les superpuissances en vue d'empêcher toute escalade future de la course aux armements. Nous espérons que la série de discussions entre les Etats-Unis et l'Union soviétique créera l'atmosphère propice à la réduction de la tension internationale.

M. Koroma (Sierra Leone)

Notre organisation représente des millions d'êtres humains, et nous qui siégeons ici aujourd'hui devons nous atteler résolument aux problèmes critiques de notre époque avec un courage moral et la détermination de défendre les principes. Les preuves d'un monde changeant sont trop flagrantes pour qu'on en dresse la liste. L'Afrique du Sud persiste dans sa politique immorale et insensée de discrimination raciale en imposant sa domination illégale et coloniale en Namibie. Le problème du Moyen-Orient, notamment pour ce qui est de la Palestine, n'est toujours pas résolu. La péninsule coréenne continue d'être divisée, ce qui prive le peuple coréen de son patrimoine naturel et de son droit légitime de vivre uni dans la paix. Des troupes étrangères au Kampuchea et en Afghanistan ont amené chaos et destruction dans ces pays et la situation en Amérique centrale demeure précaire.

M. Koroma (Sierra Leone)

Mais la question politique et morale essentielle qui préoccupe la Sierra Leone est celle de l'Afrique du Sud et de la Namibie. Nous subissons le régime arrogant et violent d'apartheid depuis trop longtemps. Nous avons assisté au renforcement de sa puissance militaire, qu'il a utilisée de façon agressive contre ses voisins dans la région et dont il se sert pour continuer d'opprimer la Namibie. Nous avons vu le régime sud-africain brutaliser ses citoyens noirs, limiter leurs mouvements, les priver de leurs droits sociaux, économiques et politiques dans leur patrie, les refouler dans des homelands tribaux, tout ceci avec l'appui tacite de certains alliés occidentaux de l'Afrique du Sud.

La dernière mesure arrogante de l'Afrique du Sud en Namibie a été l'établissement d'un gouvernement intérimaire, qui exclut toute participation de la South West Africa People's Organization (SWAPO), que la communauté internationale considère comme étant le seul représentant légitime du peuple namibien. Cette mesure est également contraire à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui est considérée comme la base de toute solution au problème namibien. Nous condamnons sans réserve ce mépris manifeste des décisions internationales par l'Afrique du Sud.

Face au maintien de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et à la violence brutale et gratuite de ce régime illégal contre son propre peuple, il demeure de la responsabilité de notre Organisation, sur la base de sa Charte, d'imposer sans tarder des sanctions obligatoires globales à l'encontre du régime colonial illégal. Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement de la Sierra Leone tient à féliciter toutes les nations qui ont pris des mesures en vue d'imposer des sanctions économiques à l'Afrique du Sud, et en particulier le Gouvernement français qui, malgré la critique de certains de ses alliés, a pris l'initiative courageuse et indépendante d'imposer des sanctions économiques au régime intolérable d'apartheid. Nous implorons toutes les nations qui hésitent encore à prendre des décisions sur la question des sanctions de faire face aux réalités du problème sud-africain.

La situation au Moyen-Orient continue de menacer la paix et la sécurité internationales et demeure une cause de préoccupation constante pour notre Organisation. Trente-huit ans après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 181 (III) de 1947, nous attendons toujours sa pleine application. Cette résolution a pris une décision claire et définitive sur la création d'un Etat israélien et d'un Etat palestinien. Malheureusement, l'Etat de Palestine n'existe toujours pas et Israël continue d'occuper certains territoires arabes.

M. Koroma (Sierra Leone)

Ma délégation réitère son appel à la création d'un Etat palestinien, au retrait immédiat, inconditionnel et total d'Israël de tous les territoires arabes, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous rejetons tout appui politique, économique et militaire qui encourage Israël à perpétuer son occupation et son annexion des territoires arabes.

En Afghanistan et au Kampuchea, nous assistons à une violation manifeste des principes et buts de notre Organisation. L'occupation de territoires étrangers par la force des armes en vertu des convictions politiques et des intérêts de certains Etats Membres constitue une violation totale des principes de la Charte.

Le courant massif de réfugiés qui est la conséquence des crises dans ces deux régions a causé des difficultés sociales et économiques énormes aux Etats d'accueil.

La Sierra Leone continue d'exiger vigoureusement que toutes les troupes étrangères se retirent de l'Afghanistan et du Kampuchea, et que soit donnée à ces peuples l'opportunité de choisir leur propre gouvernement et de construire leur propre avenir, à l'abri de toute ingérence étrangère. Nous devons nous rappeler que la liberté est indivisible. La perte de liberté où que ce soit est une menace à la liberté partout. Un appel lancé en faveur de la liberté d'un peuple doit être appuyé par un appel lancé en faveur de la liberté de tous les peuples. Nous ne pouvons et ne devons pas perdre de vue ce noble idéal, qui est l'héritage de toute l'humanité.

Mon gouvernement a suivi avec un vif intérêt l'évolution des événements dans la péninsule coréenne au cours des années. Nous avons pris note des efforts faits tant par la Corée du Nord que la Corée du Sud pour parvenir à une meilleure entente entre elles et nous nous félicitons du programme de visite et d'échanges entre familles coréennes. Nous pensons que ces événements augurent d'une coopération meilleure et plus étroite entre les peuples et gouvernements de part et d'autre. De plus, sur la base du principe de l'universalité et afin de diminuer la tension dans la péninsule coréenne et de créer un forum pour une meilleure compréhension entre les deux Etats, nous appuyons l'appel lancé en faveur de l'admission des deux Corée aux Nations Unies sans préjudice de la réalisation de leur objectif à long terme.

Pour terminer, je voudrais reprendre ici les termes utilisés par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation à la quarantième session :

M. Koroma (Sierra Leone)

"Pendant les 40 ans que nous venons de traverser, nous avons vécu nombre d'expériences, certaines encourageantes, d'autres amères, d'aucunes pleines d'enseignement..." (A/40/1, p. 18)

La Sierra Leone n'était pas là lorsque ce voyage a commencé il y a 40 ans. Mais cette Organisation, par sa résolution 1514 (XV) de 1960 maintenant célèbre sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a amené le monde à comprendre que le colonialisme n'avait plus place dans le monde moderne. Cette déclaration a été à l'origine d'un accroissement marqué du nombre des Membres de l'Organisation et a permis à un pays tel que la Sierra Leone de prendre place au Conseil des Nations, ce qui est à notre avis à l'honneur de l'infinie prévoyance des fondateurs de notre Organisation, car en dépit des vicissitudes, les Nations Unies continuent d'être le principal instrument de la paix et de la sécurité internationales et du progrès économique et social de tous les peuples.

Engageons-nous à nouveau à défendre les principes et objectifs consacrés dans la Charte de notre Organisation. Ce n'est qu'ainsi que tous nos peuples pourront jouir de la paix et de la sécurité internationales, et du progrès économique et social.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cette séance. Un représentant a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse.

Je rappelle aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. ROA KOURI (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Il est fréquent que Cuba doive exercer son droit de réponse dans cette salle. Je rappelle que le commandant Che Guevara a fait tenir les réponses de Cuba à toute une série d'attaques dans un seul discours. Che Guevara n'a eu que quelques mots pour chacune des accusations qui procédaient de l'esprit de l'impérialisme.

Aujourd'hui la situation a changé. Les Etats qui ont une politique indépendante ne constituent pas une exception en Amérique latine ou dans les Caraïbes. En conséquence, notre réponse peut être plus brève.

M. Roa Kouri (Cuba)

Au représentant du régime d'El Salvador, je voudrais simplement rappeler ce qui l'a gêné dans notre discours.

Nous appuyons les positions des représentants du peuple d'El Salvador, c'est-à-dire les combattants du Front Farabundo Marti pour la libération nationale et du Front démocratique révolutionnaire en faveur des négociations qui permettent d'arrêter la guerre et d'aboutir à des solutions démocratiques. L'autre option, continuer la guerre avec l'appui des impérialistes nord-américains, est la voie la plus longue et la plus sanglante et, de plus, elle mène à la défaite. Le peuple salvadorien vaincra.

M. Roa Kouri (Cuba)

En ce qui concerne son autre observation, nous voudrions aussi lui rappeler que dans la lutte que mènent nos peuples pour changer la situation actuelle et empêcher que le fardeau intolérable de la dette extérieure ne fasse échec aux efforts de développement indépendant ni ne les étouffe, dans la lutte menée pour instaurer le nouvel ordre économique international que nous devons arracher et non mendier, l'unité de nos peuples est une arme indispensable. Ceux qui portent atteinte à cette unité servent nos ennemis. Pour remporter la victoire dans cette lutte, qui est une tâche d'importance, cette unité est indispensable. Nous ne voulons pas faire beaucoup de bruit pour rien. Nous respectons et nous appuyons ceux qui combattent, ceux qui traduisent leurs paroles en actes. Ceux qui servent l'ennemi, ceux qui faiblissent à l'heure de la vérité, ce sont les peuples qui les jugent.

M. MARTINEZ GUTIERREZ (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Comme c'est souvent le fait dans les régimes totalitaires qui ont beaucoup à cacher à la communauté internationale, le représentant de Cuba use à l'égard des pays démocratiques comme le mien d'épithètes péjoratives qui seyant parfaitement bien à ces régimes mais pas à nous. Il nous accuse de génocide, mais qui commet le génocide, sinon celui qui envoie combattre, dans des guerres étrangères menées dans des continents lointains, la fine fleur de sa jeunesse, pour qu'elle serve de chair à canon dans des querelles et pour des idéologies étrangères. Ainsi, Cuba paie au prix du sang ce qu'il doit acquérir de l'extérieur, ne pouvant le produire par lui-même.

M. ROA KOURI (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais simplement dire que je ne suis pas étonné que le représentant du régime génocidaire d'El Salvador se réfère de façon aussi inusitée au fait que notre peuple, dans l'accomplissement de ses devoirs internationalistes, est allé appuyer l'indépendance de l'Angola et de l'Ethiopie, s'acquittant ainsi de ce devoir internationaliste que nous avons hérité des libérateurs de l'Amérique, parce que ce sont Bolívar et San Martín qui nous enseignèrent à lutter pour la liberté partout et au nom de tous les peuples.

M. MARTINEZ GUTIERREZ (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Un proverbe espagnol dit "A bon entendeur, salut". Je pense que ce que nous avons dit est très clair, et nous ne voulons pas abuser de la patience des délégations.

La séance est levée à 19 h 35.